

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - JUIN 2021

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Affaires nationales	1
▶ Diplomatie	5
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	6
▶ Insécurité, dahalo, enlèvements, vindicte populaire	7
▶ Justice.....	8
▶ Gouvernance	10
▶ Education, universités.....	12
▶ Droits des femmes et de l'enfant	14
▶ Santé.....	15
• Lutte contre le coronavirus	15
▶ Médias, réseaux sociaux	18
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	19
▶ Ressources naturelles	19
▶ Environnement, aménagement, foncier.....	20
▶ Economie – Social	22
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	23
▶ Le « kere » dans le Sud.....	24

POLITIQUE

▶ Affaires nationales

01/06 - La refonte du code de la nationalité soulève des oppositions. Des collectifs de citoyens, dont l'association des « *Ray amandreny aradrazana eto Madagasikara* », s'opposent à la proposition de loi. Ils se positionnent comme le dernier rempart de l'intégrité de la culture et de la civilisation malgache et ont du mal à accepter que des étrangers, apatrides de surcroît, puissent constituer la « *19e ou 20e tribu* » [foko] de Madagascar. Ils invitent les parlementaires et le président de la République à renoncer à cette proposition de loi présentée par le député de Betafo, Lovanirina Célestin Fiarovana. Une opposition renforcée par les difficultés d'accès au contenu du texte. Il s'agit d'une des rares propositions de loi à l'affiche de cette session qui n'est pas disponible sur le site web de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale a décidé de reporter l'examen de la proposition de refonte du code de la nationalité. Sur les 44 députés qui ont assisté à la séance plénière par visioconférence, 26 se sont prononcés pour le report. Les élus estiment que le moment n'est pas encore opportun pour aborder le sujet et adopter la réforme. L'opposition a rejeté la proposition de loi avant même le débat à la Chambre basse. Les députés du TIM ont été très critiques à propos d'« *un texte qui va privilégier les Indopakistanaïens du pays qui ont indubitablement un problème fondamental d'intégration dans la société malgache* », ont-ils martelé. La proposition de loi offrirait aux *karana* un sésame pour l'acquisition de terres. Les initiateurs du texte sont même accusés d'avoir l'intention de « *brader la patrie* ». Pour d'autres, ce serait dérouler le tapis rouge aux éventuelles prétentions électorales d'un opérateur étranger. La ligne défendue par ces parlementaires est largement suivie sur les réseaux sociaux et le sujet a enflammé la toile. Un article provoque en particulier une forte opposition : il avance qu'une personne étrangère peut obtenir sa naturalisation si elle « *a rendu des services importants à Madagascar, tels que l'apport de talents scientifiques, artistiques, littéraires ou sportifs, l'introduction d'industries ou d'inventions utiles, la création d'établissements industriels ou d'exploitations agricoles et, d'une façon générale, si la naturalisation présente pour la République de Madagascar un intérêt exceptionnel* ». Il

en va de même pour « les personnes nées à Madagascar avant l'indépendance et ayant leur domicile permanent à Madagascar, ainsi que leurs enfants ; les personnes domiciliées à Madagascar antérieurement à l'indépendance et ayant des enfants qui y sont nés ; ainsi que les ressortissants des pays avec lesquels Madagascar a conclu des conventions bilatérales en matière de migration ». Par ailleurs, le texte présenté veut « octroyer la nationalité malagasy à l'enfant né à Madagascar qui, au moment de sa naissance, ne peut prétendre à la nationalité d'aucun autre État, ainsi qu'à l'enfant trouvé à Madagascar et à celui né à Madagascar de parents inconnus » puisque le texte « veut apporter toutes les mesures correctives requises à l'effet d'assurer que le droit à la nationalité puisse bénéficier à toutes personnes. »

En 2017, un autre texte modifiant le code de nationalité avait été déjà proposé et validé par le Parlement. Il visait à naturaliser les enfants nés d'une mère malgache, peu importe leur lieu de naissance. Auparavant, les femmes malgaches, mariées à des étrangers, ne pouvaient transmettre automatiquement leur nationalité à leurs enfants, alors que les hommes malgaches mariés à des étrangères le pouvaient.

Selon l'ordonnance de 1960 qui régit l'acquisition de la nationalité, un étranger ayant sa résidence habituelle à Madagascar pendant cinq ans peut prétendre à être naturalisé. La proposition de loi veut élargir ce délai à dix ans. Dans la pratique, la corruption fait que ce délai de cinq ans, toujours en vigueur, n'est pas toujours respecté. Le droit pour une personne naturalisée de briguer un mandat électif est prévu par l'ordonnance de 1960. Ceci, après une période d'incapacité de dix ans. Un délai d'incapacité qui concerne aussi la possibilité d'acquisition de biens immobiliers. Ce point a été abrogée par une loi adoptée en 2003, « afin de favoriser la participation des étrangers ayant acquis la nationalité malgache au développement économique de Madagascar ». L'ordonnance de 1960 prévoit d'autres critères comme la justification « d'une assimilation à la communauté malgache, notamment par une acquisition suffisante, selon sa condition, de la langue malgache ». La proposition de loi supprime la discrimination de genre dans la transmission de la nationalité du parent à un enfant. Elle supprime aussi le critère de capacité physique ou mentale pour pouvoir acquérir la nationalité malgache.

L'Assemblée nationale appelle le public à « cesser les dénigrement et les diffamations faits à l'encontre des députés » à cause de cette proposition de loi. « Aucune disposition de cette proposition de loi ne donne la part belle à la vente de la terre des ancêtres ni à la braderie de la nationalité », souligne un communiqué de l'institution sur sa page Facebook.

03/06 - Le Kmf/Cnoe interpelle le pouvoir sur le manque de transparence entourant le projet de réforme du code de la nationalité. L'organisation demande que « l'intégralité de la proposition de loi soit publiée en malgache, et qu'un cadre de concertation soit créé afin de privilégier une discussion préalable à l'adoption du nouveau texte ». Elle demande que le débat soit ouvert à d'autres parties prenantes au-delà du cercle parlementaire. Une « crise sociale majeure » pourrait survenir si le sujet n'est pas abordé dans sa profondeur. La crainte principale du Kmf/Cnoe est que la nationalité malgache acquise serve « à certains pour acquérir des biens fonciers. »

03/06 - Des parlementaires surprotégés. La commission chargée de l'examen des demandes de suspension de la détention, des mesures privatives et restrictives de liberté ou de la poursuite d'un parlementaire est désormais constituée au sein des deux chambres du Parlement. Pour *La Gazette*, les élus vont donc pouvoir jouir d'une protection accrue pour les actes illégaux qu'ils auraient commis durant leur mandat.

05/06 - Le CCOC déplore que les Projets de loi de finances (PLF) ne soient pas publiés dans les délais légaux depuis 2020. Un manque de transparence et de redevabilité qui ne permet pas de débattre des priorités gouvernementales. « La loi dispose que le projet de loi de finances rectificative doit être déposé au cours du second semestre, en tenant compte des 60 jours requis pour permettre aux parlementaires d'examiner sereinement l'adéquation du projet aux besoins des citoyens. Les recommandations internationales en matière de transparence budgétaire recommandent la publication du texte en même temps que son dépôt. Or, depuis 2020, la production et la publication du PLF sont systématiquement en retard et nécessitent à chaque fois le rappel à l'ordre des organisations de la société civile. Le PLFR 2021 n'est toujours pas disponible alors qu'il ne reste plus que 30 jours avant la fin de la session parlementaire censée l'examiner et le voter », a indiqué le Collectif.

08/06 - La députée Lanto Rakotomanga conteste l'ordre de succession de la loi de 1968 qui défavorise le conjoint survivant. La loi stipule en effet qu'« en l'absence de testament ou si la succession est partiellement testamentaire, les héritiers sont appelés dans l'ordre suivant, sans distinction de sexe ni de primogéniture : première classe : enfants ; deuxième classe : petits-enfants ; troisième classe : père et mère ; quatrième classe : frères et sœurs ; cinquième classe : enfants des frères et sœurs ; sixième classe : oncles et tantes ; septième classe : cousines germaines et cousins germains ; huitième classe : conjoint survivant ; neuvième classe : l'État ». La députée a déposé un amendement afin que le conjoint survivant soit avancé du 8^e au 3^e rang.

08/06 - Les politiques se préparent déjà pour la présidentielle de 2023. Il n'y a pas qu'à travers les prises de paroles en public que les partisans du pouvoir indiquent leur intention de faire réélire le chef de l'Etat. Sur les réseaux sociaux, ses groupes de soutien sont déjà créés. Sur le plan politique et administratif, tout semble par ailleurs être en place, avec notamment la nomination des proches du chef de l'Etat à la HCC. Une campagne se préparerait également pour installer des proches du pouvoir à la CENI, dont le mandat des membres expirera en octobre. Du côté de l'opposition, l'intention de Marc Ravalomanana et de ses proches de briguer un retour au pouvoir ne fait plus mystère. Le fondateur de l'empire Tiko ne cesse de multiplier des déplacements dans les quartiers et communes périphériques de la capitale, ainsi que des rencontres avec des groupements et associations. Dans le microcosme politique, on chuchote surtout le cas d'un homme d'affaires, actionnaires de deux chaînes grandes chaînes de TV. Ses proches se préservent néanmoins de révéler pour l'instant son identité de peur de représailles.

10/06 - Marc Ravalomanana a fait l'objet d'un nouveau contrôle routier alors qu'il revenait de son village natal d'Imerikasinina. Tout récemment son convoi avait été contrôlé à Talata Volonondry, soulevant ses protestations. « *Un ancien président a des privilèges. Et d'après la Constitution, il a le droit de circuler librement* », a-t-il déclaré sur sa station MBS. Selon la gendarmerie, il ne s'agissait que de contrôles de routine. Marc Ravalomanana a multiplié ces derniers temps ses déplacements dans divers quartiers de la capitale et de sa périphérie, occasions pour lui d'entrer en contact avec la population et de faire des dons. Il a également lancé un appel à la communauté internationale, notamment à la SADC et à L'UE, pour leur demander de faire respecter par le pouvoir le protocole applicable à un ancien chef de l'Etat.

10/06 - Le projet de loi relatif à la création d'une 23ème région avec la séparation de Vatovavy et de Fitovinany en deux régions distinctes passe le cap du conseil des ministres. Cette création est l'une des promesses électorales d'Andry Rajoelina. Ce découpage territorial a fait et continue de faire l'objet de contestations. La décision finale prise quant à la répartition des districts au sein des deux nouvelles régions n'est pas indiquée dans le communiqué.

16/06 - Le stade Barea (du nom de l'équipe nationale de foot), construit par les Chinois mais financé sur fonds propres de la Grande Île accueillera le traditionnel défilé militaire du 26 juin. Les travaux de réhabilitation de ce stade emblématique s'achèvent. Il pourra accueillir 40 000 spectateurs soit le double de sa capacité d'origine. Près de 178 caméras de surveillance ainsi que des systèmes anti-incendie ont été installés. « *Ce lieu unira tous les Malagasy à l'image des Barea et demeurera un héritage pour les générations futures* », a déclaré Andry Rajoelina lors de sa visite du chantier. Un centre commercial haut de gamme sera également mis en place au sein du stade. On y trouvera des box commerciaux, un food-court, des chambres d'hôtel, des salles pouvant accueillir des colloques et des conférences. L'hôtel et le centre commercial généreront des recettes qui contribueront au budget de fonctionnement et d'entretien du stade. « *L'inauguration aura lieu plus tard lorsque nous réussirons à vaincre définitivement cette pandémie de la Covid-19* », a laissé entendre le chef de l'Etat. Durant sa campagne électorale Andry Rajoelina avait de faire du sport « *une fierté nationale* ». Pour cela, il s'était engagé à « *construire de nouvelles infrastructures sportives (...), intégrer nos jeunes par le sport, améliorer la santé par le sport, créer des centres académiques sportifs nationaux, octroyer des bourses sportives.* »

17/06 - Andry Rajoelina fait un aller-retour en Europe pour assister à la confirmation de sa fille et célébrer la fête des pères aux côtés de son épouse et de ses trois enfants. Selon un communiqué de la Présidence, ce déplacement s'inscrit dans le cadre de son devoir de père de famille. *Les Nouvelles* se félicite de l'annonce présidentielle, qui y voit un signe de la transparence prônée par le chef de l'Etat. On ignore si Andry Rajoelina a été vacciné pour pouvoir se rendre en France. Il a toujours fait preuve de réserve vis-à-vis de la vaccination et n'a jamais révélé ses intentions personnelles. Pour *La Gazette*, si Andry Rajoelina est parti en Europe après avoir été vacciné, il l'a été à l'insu de tous les Malgaches « *Ce qui est très grave dans le contexte actuel de notre pays* », écrit le quotidien.

19/06 - Andry Rajoelina est entré en Europe avec un test PCR négatif et non avec un certificat de vaccination, assure la porte-parole du gouvernement. Elle affirme que « *le président de la République ne s'est pas fait vacciner en douce* » pour pouvoir se déplacer à l'étranger afin d'assister à la confirmation de sa fille. Elle ajoute que pour entrer en Suisse là où vivent son épouse et ses enfants, le chef de l'Etat a présenté le résultat négatif d'un test PCR réalisé le 15 juin. Dans son intervention, la ministre a tenu à rappeler la position du chef de l'Etat par rapport au vaccin. « *Celle-ci n'a jamais varié* », martèle-t-elle. Elle a donc fait diffuser un extrait de l'émission au cours de laquelle Andry Rajoelina avait déclaré « *ne pas s'être fait vacciner et ne pas penser se faire vacciner* ». Dans les images rediffusées sur TVM, le chef de l'Etat assure « *se porter à merveille* », et montrant un flacon de CVO+, il dit « *s'être fait soigner avec ça, se protéger et protéger sa famille avec ça, et vouloir protéger les Malgaches avec ça* ». L'extrait n'a été coupé que sur le passage où le chef de l'Etat a dit vouloir « *vacciner les opposants en priorité* ».

21/06 - La Gazette qualifie en 1ere page ce déplacement en Europe de « honteux et indigne ».

22/06 - Le Parlement reporte l'examen de deux importants dossiers : la réforme des pôles anti-corruption (PAC) et la création de la commission d'enquête sur le trafic d'or. L'examen du texte sur la réforme des PAC a été une nouvelle fois reporté par le Sénat, sans aucune explication claire. Il s'agirait d'un report « *décidé à la demande des techniciens et les défenseurs de la loi originale sur les PAC* », explique un sénateur. « *Préserver l'intégrité des PAC* », figure en effet dans la clause d'acquisition de la Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI. « *La proposition controversée du député Ideason ouvrirait grandes les portes à la corruption et anéantiraient les efforts déjà menés jusqu'ici* », estime *Tribune*. Pour la création de la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire de trafic d'or, la présidente de l'Assemblée nationale, Christine Razanamahaso, a déclaré que le texte doit encore faire l'objet d'un examen en commission. Le député porteur qui l'a initié, Mohamad Ahmad, élu à Fénérive Est, n'a pas participé à la séance organisée en visio. Déjà ajournée au mois de mai, la création de cette commission d'enquête est ainsi une fois de plus reportée.

23/06 - Désignation du chef de l'opposition : le sort de Marc Ravalomanana entre les mains de la HCC. La Constitution stipule qu'« *après chaque élection législative les groupes politiques d'opposition désignent un chef de l'opposition. À défaut d'accord, le chef du groupe politique d'opposition ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages exprimés lors du vote est considéré comme chef de l'opposition officiel* ». Marc Ravalomanana, qui n'a pas de mandat électif, se fonde sur cet article 14 pour revendiquer le poste de chef de l'opposition. La proposition de loi du député Brunelle Razafitsandraofa adoptée par l'Assemblée a coupé l'herbe sous le pied du président du TIM en disposant qu'« *après chaque élection législative, les députés membres de l'opposition parlementaire désignent, parmi eux, par voie consensuelle, le chef de l'opposition officiel* ». Il appartient au juge constitutionnel de jouer le rôle d'arbitre entre les deux camps.

28/06 - Loi sur l'opposition - Feu vert de la HCC à la proposition de loi du député Brunelle Razafintandraofa. À la lecture de la décision de la Cour, le chef de l'opposition ne dirigera toutefois que l'opposition parlementaire. L'opposition extra-parlementaire pourra choisir un ou plusieurs chefs pour la diriger en dehors de toute procédure parlementaire, ajoute la HCC. Une autre réserve émise concerne le débat démocratique entre le chef de l'opposition officiel et le gouvernement. La Cour soutient qu'étant donné que le chef de l'opposition est un parlementaire, « *il devrait utiliser l'espace parlementaire durant les sessions ordinaires pour le débat démocratique avec l'exécutif* ».

L'Express écrit : « *Ce changement de la loi sur l'opposition est une (...) une loi taillée sur mesure pour museler l'opposition actuelle en général, en l'occurrence le TIM et Marc Ravalomanana en particulier, qui ambitionnait de diriger les partis d'opposition. Un rêve brisé par la nouvelle loi qui réduit l'opposition au niveau du Parlement. En dehors du cadre parlementaire, l'opposition est donc plus ou moins interdite. Une situation qui n'est pas sans rappeler l'époque de la révolution socialiste où tous les partis politiques devaient être membres du Front national pour la défense de la Révolution pour pouvoir exister.* » Les auteurs de cette loi aujourd'hui seront les premiers à réclamer sa modification lorsqu'il se retrouveront dans l'opposition, ajoute le quotidien.

28/06 - Pour la première fois depuis quelques années, aucun ancien président de la République n'a assisté au traditionnel défilé militaire de la fête de l'indépendance du 26 juin qui s'est tenu dans le nouveau stade Barea. Hery Rajaonarimampianina réside en France. Quant à Marc Ravalomanana, il n'a pas répondu à l'invitation officielle. « *Une absence remarquée et remarquable qui pourrait s'expliquer par des raisons à la fois sanitaires et politiques* », écrit *Midi*. Pour *L'Express*, « *la fête nationale n'a pas suffi à casser les clivages politiques, même juste le temps d'une journée. L'opposition a boudé les événements étatiques. Parolement à l'étranger. La diaspora, partisane de l'opposition, a organisé son propre événement pour marquer le 61e anniversaire du retour à l'indépendance.* » Un millier d'enfants pris en charge par le Père Pedro au centre Akamasoa ont retenu toute l'attention du public présent au stade de Mahamasina.

29/06 - Un membre du Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM), Rabe Landry, nommé du temps du pouvoir HVM auditionné pour atteinte à la sûreté de l'Etat, selon Midi. Des rumeurs indiquent que l'affaire serait liée à des distributions de tracts incitant à la révolte à Antananarivo ainsi qu'à des posts diffamatoires sur *Facebook*. Cette personnalité, fait partie des 11 membres du CFM nommées sur le quota du président Hery Rajaonarimampianina.

30/06 - Le projet de loi de finances rectificative (LFR) a été adopté par l'Assemblée nationale après un bras de fer avec le ministre de l'économie et des finances qui avait prévu une réduction du budget de l'institution. Une révision à la hausse de ce budget a été décidée mais les élus ont tenu à rester discrets sur la teneur de cette modification. Ils ont refusé que l'amendement adopté en commission soit présenté en séance plénière. Une séance de travail entre les membres de la commission et les techniciens du ministère devrait peaufiner l'amendement qui, d'après la Constitution, ne doit pas contribuer à augmenter la charge des dépenses publiques. L'exécutif a visiblement concédé à cette réévaluation pour éviter une impasse dans l'adoption du projet de LFR, voir une crise institutionnelle.

► Diplomatie

08/06 - L'attaché de défense de l'ambassade de Chine, le colonel Wang Tao, rencontre le secrétaire d'Etat à la gendarmerie, le général Richard Ravalomanana. A l'ordre du jour, le renforcement de la coopération entre les deux pays dans le domaine de la paix et de la sécurité, notamment à travers les échanges et le partage de compétences. Des séances de formation et d'échanges entre la police nationale chinoise et la gendarmerie malgache sont également au programme. *Les Nouvelles* rappelle que le colonel Wang Tao est le premier attaché de défense chinois en poste à Madagascar et que la Chine est l'un des grands partenaires de Madagascar, notamment dans l'équipement des forces de défense et de sécurité.

Une rencontre a également eu lieu entre le ministre de la défense nationale, le général Richard Rakotonirina et l'ambassadeur de l'Inde, Abhay Kumar.

10/06 - Iles Eparses – Création de la réserve naturelle française de l'archipel des Glorieuses. Le décret de création est une concrétisation phare de la stratégie nationale française des aires protégées pour la prochaine décennie (2020-2030), annoncée par le président Macron le 11 janvier lors du One Planet Summit à Paris. « *Elle contribue à l'objectif de classer 30 % de l'espace maritime et terrestre français en aires protégées, dont un tiers sous protection forte* », selon un communiqué du ministère de la transition écologique. En 2012, un parc naturel marin avait déjà été créé sur cet archipel.

En mai 2020, la partie malgache avait manifesté son opposition à ce projet de décret, après que les autorités françaises ont lancé une consultation populaire sur le texte. L'ambassadeur de France avait d'ailleurs été convoqué au ministère des affaires étrangères. « *Le projet du gouvernement de la République est un acte de défiance envers Madagascar et va à l'encontre de l'engagement des deux parties à poursuivre le dialogue dans un esprit positif* », notait le communiqué du ministère des affaires étrangères. En 2019, Emmanuel Macron, s'était déjà déplacé sur cet atoll en annonçant « *Ici, c'est la France* ». Une déclaration qui avait alors provoqué un tollé dans la Grande île. La partie française a pris soin de noter dans l'article 2 du décret que ses dispositions sont mises en œuvre « *sans préjudice des coopérations régionales en faveur de la biodiversité dans la réserve naturelle déterminées notamment dans le cadre du dialogue bilatéral et de la commission mixte franco-malgache sur les îles Éparses du canal du Mozambique* ». Les discussions engagées par la commission mixte depuis près de deux ans sont au point mort, interrompues, dit-on, par la pandémie. Et quand Madagascar réclame la souveraineté sur ces îles, la France parle elle de cogestion. « *Est-ce que ce décret signe la fin des pourparlers ?* », s'interroge *RFI*. Les autorités n'ont pour le moment pas réagi officiellement. Elia Rabevahiny, secrétaire général du parti nationaliste Otrikafo s'étonne du silence du pouvoir. Il milite pour une mobilisation nationale.

15/06 - Un enjeu énergétique et stratégique pour la France. Si la création de cette réserve naturelle de l'archipel des Glorieuses s'inscrit dans l'objectif affiché par la secrétaire d'Etat française en charge de la biodiversité, de « *protéger 30 % des espaces terrestres et marins français d'ici à 2022* », elle revêt également un enjeu énergétique et stratégique : le canal de Mozambique est à la fois riche en hydrocarbures et concentre pas moins de 30 % du trafic maritime mondial. Pour la France, ces îles représentent 6 % de sa ZEE. Sur cette bande d'océan, située entre les eaux territoriales et internationales, le pays dispose de l'exclusivité de l'exploitation des ressources. « *Pour Paris, qui dispose de la deuxième plus grande ZEE au monde, on comprend que l'enjeu dépasse la seule protection des tortues marines* », écrit l'universitaire Juvence Ramasy.

Au mois de mai, lors des négociations en vue du nouvel accord de pêche avec l'UE, Madagascar a indiqué qu'il n'acceptera plus désormais l'existence de cartographies spécifiant que les zones maritimes autour des « *îles Malagasy* » constituent une zone de pêche française, comme convenu dans l'annexe de l'accord en 2006.

16/06 - Le ministre des affaires étrangères, Liva Tehindrazanarivelo, annonce aux députés qu'il prépare sa réponse au gouvernement français au sujet de la création d'une réserve naturelle sur les îles Glorieuses. A l'annonce du projet, en 2020, la partie malgache, rappelle-t-il, avait déjà fait connaître son opposition en la qualifiant d'« *acte de défiance envers Madagascar* » allant « *à l'encontre de l'engagement des deux parties à poursuivre le dialogue dans un esprit positif* ». Le chef de la diplomatie a souligné que le gouvernement a déjà saisi les organisations partenaires sur cette question, notamment la Sadc. Madagascar a obtenu le soutien unanime des Etats membres le 26 juin 2020.

16/06 -Pour La Gazette, « le délire de restitution continue. *La seule initiative que le gouvernement malgache doit espérer est de chercher une entente avec l'Etat français et opter pour une cogestion. Les réserves naturelles de ces îles devraient toujours être protégées, ce qui est loin d'être dans les cordes des dirigeants malgaches. Il faut descendre de nos petits nuages et revenir à la réalité !* »

26/06 - A l'occasion de la fête de l'indépendance, le Mouvement des peuples de l'océan Indien dénonce « l'impérialisme français dans l'archipel des Glorieuses sous l'habit vert de la conservation de la biodiversité¹. »

29/06 - La France interdit l'importation de certains produits venant de Madagascar. Parmi les denrées concernées, les produits alimentaires ainsi que les huiles essentielles, notamment celles qui luttent contre le tabagisme et l'alcoolisme (Homeopharma, Ratsimamanga...). Sont concernés aussi cigarettes, alcools et tous les produits à composante métallique. Des dispositions restrictives qui ont soulevé une levée de boucliers dans les milieux économiques. Raison invoquée : la lutte contre le coronavirus. Certains médias s'interrogent : « *La France serait-elle en train de profiter de la faiblesse de l'Etat malgache ?* », faisant le lien avec le décret réaffirmant la souveraineté française sur Nosy Sambatra (îles Glorieuses).

22/06 - L'ex directrice de la communication et des relations publiques auprès de la Présidence nommée conseillère d'ambassade à Paris. Sous la Transition, de 2009 à 2014, Rinah Rakotomanga y avait déjà occupé un poste. Avant sa nomination à la tête du service communication de la Présidence, elle avait été directrice de l'information auprès de la TV et de la radio *Viva* appartenant à Andry Rajoelina. Apporter sa contribution à la normalisation des relations diplomatiques entre la France et Madagascar ; assurer le suivi des dossiers économiques et des dossiers chauds du moment, renforcer la cohésion et la solidarité au sein de la diaspora, sont entre autres les missions qu'Andry Rajoelina aurait confiées à son ancienne collaboratrice. Pour l'heure, elle continue d'assumer sa fonction de vice-présidente d'Air Madagascar. Pour *Midi*, « *la question est de savoir si cette femme de caractère, ayant marqué la première moitié de ce quinquennat parviendra à appuyer le Comité mixte pour la gestion des Îles Éparses pour entamer une démarche auprès des autorités françaises afin de permettre la reprise des négociations pour la restitution de ces îles* ». Un dossier qui, depuis quelques temps, alimente la tension entre la France et la Grande Île. Rinah Rakotomanga faisait partie de la délégation malgache qui a rencontré Emmanuel Macron en mai 2019. Une rencontre durant laquelle les deux présidents ont fait une déclaration conjointe sur la restitution à Madagascar d'Europa, Bassas da India, Juan de Nova, des îles Glorieuses et Tromelin. Jusqu'ici, les termes de cette entente n'ont pas été mis en œuvre.

18/06 - Dans son message d'adieu l'ambassadeur des États-Unis réitère son appel à l'aide en faveur du Grand Sud et invite les Malgaches à se faire vacciner contre le Covid-19. « *Je demande à la communauté internationale et au gouvernement malgache d'accroître les efforts afin d'éviter l'aggravation de la famine* » a-t-il lancé. Il n'a pas caché son « *soulagement* » lorsque la première cargaison de vaccins Covax est arrivée à Madagascar, indiquant que la Grande île prend enfin un tournant dans la lutte contre la pandémie après de longues tergiversations.

28/06 - Une ancienne de l'école de guerre à la tête de l'ambassade américaine de Madagascar et des Comores. Claire A. Pierangelo succède à Michael Pelletier. Diplomate aguerrie avec 36 ans de carrière, elle est aussi une experte en stratégie militaire. Elle a, entre autres, suivi une formation à l'école nationale de guerre des USA où elle a étudié la sécurité nationale. Elle y a aussi été vice-directeur dans le volet diplomatie pendant deux ans. Selon les experts américains, cette nomination a pour but de renforcer la présence des États-Unis dans le canal de Mozambique.

22/06 - Le ministre des affaires étrangères, Djacoba Tehindrazanarivelo, a conduit la délégation au forum diplomatique d'Antalya en Turquie. Il a expliqué que ce déplacement a revêtu une importance particulière pour la délégation malgache, l'Afrique subsaharienne étant devenue une priorité pour la Turquie comme en témoignent de nombreux investissements dans les secteurs du gaz, des mines, des services bancaires et des infrastructures (aéroports, autoroutes, hôpitaux, installations industrielles, ports, routes, stades). Six grandes entreprises turques ont exposé devant 11 ministres africains les différents secteurs dans lesquels elles pourraient investir, tels que l'énergie, le tourisme, les infrastructures portuaires et routières, l'agriculture et les mines. Pour les diplomates des deux pays, la Turquie et Madagascar peuvent miser sur un certain nombre d'opportunités réciproques dans différents domaines afin d'aboutir à une forme de partenariat étroit et inscrite dans la durée. « *Malgré la distance qui existe entre nous, Madagascar a une importance considérable pour la Turquie. Madagascar est un acteur important dans la région océan Indien et nous le voyons comme l'un des acteurs clés dans la promotion de la coopération de la Turquie avec les pays de la région* » avait déjà confié la partie turque en 2019.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

¹ https://craadoi-mada.com/le-mouvement-des-peuples-de-locean-indien-denonce-limperialisme-francais-dans-larchipel-des-glorieuses-sous-lhabit-vert-de-la-conservation-de-la-biodiversite/?fbclid=IwAR2Pq5_MwClO8iEVDR0rdZ-oDvfGbw7JdMDhNUU_5X-a_AlpT5RljL-PORq

18/06 - Décès de Mireille Rabenoro, présidente de la CNIDH, âgée de 68 ans, victime d'un cancer. Con nue pour son activisme, elle s'est faite surtout remarquer pour ses actions en faveur des femmes à Madagascar, au sein de l'association des femmes du parti Arema, dès les années 70. Mireille Rabenoro est également auteure d'articles et d'ouvrages dénonçant certaines idées qu'on se fait des femmes dans la société malgache. Entre autres, « *Le mythe des femmes au pouvoir, arme de l'antiféminisme à Madagascar* », paru dans la revue les Cahiers du genre en 2012, ou encore « *Pour une observation sur les féminicides à Madagascar* », paru en 2014. Mireille Rabenoro avait eu l'occasion de défendre les droits de la femme au sein de l'administration quand elle était à la tête du département de la condition de la femme et de l'enfance au ministère de la population, entre 1991 et 1995. Sous la IIe République, elle a été l'une des artisans de la fin du principe du « *kitay telo an-dalana* » qui ne donnait à la femme que le tiers des biens communs du couple et de la mise en place du « *zara mira* » [partage égal]. Elle était vice-présidente du Conseil national des femmes de Madagascar depuis 2010. C'est grâce à sa longue expérience qu'elle est devenue présidente de la CNIDH de 2017 jusqu'à sa mort. Une fonction qu'elle a exercée avec courage et dévouement en dépit de la sensibilité de certaines affaires traitées par la Commission, comme l'affaire Antsakabary, note *Les Nouvelles*. « *Son absence laissera un grand vide dans le cœur de chacun* », écrit la CNIDH qui lui rend hommage. Celle-ci parle d'une « *femme leader battante, pleinement investie dans la protection et la promotion des droits humains* ». Agrégée d'anglais, maître de conférences à l'université d'Antananarivo et membre de l'Académie malgache, Mireille Rabenoro était particulièrement dans son élément en matière de langues française et anglaise, tout en manifestant à l'adresse de sa langue maternelle le plus grand respect. Elle était la fille de Césaire Rabenoro, ambassadeur de Madagascar à Londres en 1967, avant qu'il soit nommé secrétaire d'État aux affaires étrangères, puis ministre des mines, de l'industrie et du commerce, avant sa désignation à la tête du ministère de la santé publique et de la population.

► Insécurité, dahalo, enlèvements, vindicte populaire

03/06 - Equipés d'armes de guerre, une centaine de dahalo ont attaqué le fokonolona de Tsinjoarivo dans le district de Tsiroanomandidy. Deux villageois ont trouvé la mort et six autres ont été blessés par balles. Six militaires engagés dans la poursuite de la bande et de son butin ont reçu l'ordre d'attendre l'arrivée de renforts. À l'issue d'un premier accrochage, les poursuivants ont réussi à récupérer le troupeau dérobé mais après un bref repli d'autres bandits ont grossi les rangs des dahalo, munis de Kalachnikovs. N'ayant pu repousser la bande, le fokonolona a encaissé de lourdes pertes. Au passage, le troupeau est retombé entre les mains des dahalo.

03/06 - Un élément de l'Unité spéciale anti-dahalo (USAD) a été blessé par balle au cours d'un violent accrochage dans le district de Betroka. Les gendarmes ont réussi à récupérer 509 zébus volés par deux différentes troupes de dahalo fortement armés. « *L'opération de pacification et la chasse aux dahalo continuent dans la région Anosy. Les efforts des gendarmes ne s'arrêteront pas là. On s'est déjà consacré au service de la patrie et à la protection de la population et de ses biens* », souligne la circonscription interrégionale de gendarmerie de Toliara.

03/06 - Une dizaine de bandits munis de kalachnikovs ont attaqué la résidence d'un haut fonctionnaire des finances. L'un des assaillants a été abattu par un gendarme d'élite qui surveillait les lieux.

04/06 - Un dahalo notoire, connu sous l'appellation de Beba, a été identifié comme étant le commanditaire et le chef de la bande à l'origine du drame survenu dans le district Midongy Atsimo. Les éléments des forces de l'ordre sont à ses trousses, indique le ministre de la défense. Une centaine de têtes de zébus ont été récupérés jusqu'ici, et 11 dahalo qui s'apprêtaient à emmener une partie du butin ont été arrêtés. 400 éléments ont été mobilisés pour poursuivre les centaines de dahalo auteurs du saccage de 300 maisons, du vol de 300 bovidés ainsi que du meurtre de deux militaires et de dix-neuf civils. Deux hélicoptères de l'armée et des véhicules blindés sont également mis à la disposition des militaires.

04/06 - Lutte contre l'insécurité - Après l'attaque dévastatrice de 300 dahalo dans le district de Midongy Atsimo, l'état-major des armées effectue un « recadrage ». Le ministre Rakotonirina met l'accent sur la nécessité d'améliorer la « *coordination* » entre les différents niveaux de commandement, mais surtout, entre les troupes sur le terrain. Il pointe également du doigt « *le manque d'anticipation et le renforcement nécessaire du renseignement* ». Le manque d'effectif est criant dans les zones reculées. Pour renforcer les rangs de l'armée, la directive présidentielle est de procéder à des recrutements locaux. En parallèle, l'armée compte renforcer la coopération internationale pour appuyer techniquement sa restructuration. C'est une des raisons des entretiens fréquents du ministre avec des ambassadeurs, notamment des diplomates Russes, Chinois et Indiens.

08/06 - Un violent accrochage a eu lieu entre forces de l'ordre et dahalo dans le district de Port-Bergé. Six dahalo ont été abattus, 4 villageois ont été blessés. La fusillade aurait duré plus de 2 heures. Un

ratissage de la zone s'en est suivi dès le calme revenu. Six dahalo armés ont par ailleurs dévalisé une épicerie dans une autre commune de ce même district. Deux villageois ont été blessés par balle et deux autres agressés et blessés.

10/06 - Région Atsimo Atsinanana - Tombés nez-à-nez avec une patrouille de l'armée, des dizaines de dahalo ont dû abandonner leur butin. Au total, une centaine de têtes de bovidés a été récupérées par les militaires. Après une violente fusillade, les bandits ont battu en retraite. L'accrochage s'est produit entre Morafeno et Tsianerena, dans une zone difficile d'accès.

28/06 - Les forces armées ont tué 17 dahalo qui ont abattu quatre personnes et dérobé une soixantaine de zébus à Mandoto-Antsirabe. Ces échauffourées sanglantes ont éclaté lorsqu'une vingtaine de dahalo ont attaqué un village. En semant la terreur, les assaillants ont abattu une femme ainsi que trois mercenaires, payés par les habitants pour défendre le village. Seize gendarmes ont engagé une poursuite à moto, appuyés par sept militaires.

04/06 - Les vols de cheveux longs se multiplient dans les rues d'Antananarivo. Les salons de coiffure sont pointés du doigt, comme étant le plus souvent à l'origine de ces vols. « *C'est de l'argent facile puisque bon nombre de salons de coiffure les achètent en proposant des prix alléchants* », se désole une victime. Les cheveux longs naturels s'utilisent pour les extensions et tissages ainsi que pour les perruques. Certains coiffeurs exigent cependant que la coupe se fasse au sein de leur salon. « *Le prix dépend de la longueur et du volume des cheveux, variant entre 80 000 et 200 000 Ar.* », indique la gérante d'un salon.

11/06 - Anjozorobe - Les kidnappings reprennent. Équipés d'armes de guerre, une dizaine de bandits ont enlevé une femme. La zone avait connu une accalmie après la mort de Del Kely, le kidnappeur tant redouté. La gendarmerie l'avait mis hors d'état de nuire au mois de mai. Les rançonneurs reviennent maintenant à la charge. Leurs revendications n'ont pas encore été clairement formulées. Le poste avancé de la gendarmerie de Betatao s'est rendu sur les lieux mais les malfaiteurs avaient déjà réussi à s'enfuir avec l'otage. Une poursuite a été engagée aux côtés du fokonolona.

01/06 - « Regain des vindictes populaires », titre La Gazette. « *Depuis quelques semaines, on assiste à une véritable recrudescence des cas de vindictes populaires. Presque chaque jour, la presse locale rapporte des individus lynchés sinon tabassés à mort par la foule. Les plus chanceux arrivent à s'en sortir avec des blessures. La semaine dernière, un bandit notoire dit « Nono » avait été appréhendé par les membres du fokonolona (la population locale). La colère de la foule s'est tout de suite abattue sur ce dernier qui a fini par y laisser la vie. A Fort-Dauphin, des voleurs d'ossements ont également été lynchés à mort par la population. Cette fin de semaine, les forces de l'ordre avaient également rapporté le cas d'un pickpocket à Antsirabe qui avait également été tabassé par la foule. Un voleur de zébu à Antanetibe Ambatofotsy de Sabotsy Namehana avait également été tabassé par la population. Ce sont les forces de l'ordre qui sont intervenues à temps qui ont sauvé le suspect de la colère de la population. Dans la majorité des cas, c'est la perte de confiance de la population vis-à-vis des forces de l'ordre mais également et surtout en notre justice qui est à l'origine de la recrudescence de ces cas de vindicte populaire. Selon encore les informations, des malfaiteurs s'en sortent presque toujours, une fois entre les mains des forces de l'ordre et arrivés devant les tribunaux. La foule se lasse ainsi de cette situation et préfère régler elle-même les cas d'insécurité.* »

22/06 - Ambanja - 94 tonnes de cannabis saisies et incinérées, ce qui correspond à 70 000 pieds de chanvre indien. L'opération a été conduite par 60 gendarmes du groupement de la région Diana. La plantation s'étendait sur plusieurs centaines d'hectares, couvrant toute une montagne. 27 personnes ont été appréhendées et ont été contraintes d'aider les gendarmes à extirper les plants de leurs terrains. Tout comme dans le Sud, à Andriiry, dans le district de Betroka, Analabe reste une source inépuisable de stupéfiants qui favorisent l'insécurité généralisée, note *L'Express*. La gendarmerie intervient chaque année dans le secteur et procède à des arrestations, sans parvenir à éradiquer cette culture et les trafics qu'elle engendre.

► Justice

04/06 - Non rapatriement de devises - 26 entreprises exportatrices d'or dans le collimateur de la justice. Deux gérants de deux sociétés d'exportation ont été présentés au parquet du Pôle anticorruption (PAC). L'un des deux accusés a été placé en détention préventive, l'autre sous contrôle judiciaire. Au total, six gérants d'entreprises ont été traduits devant le PAC. Celui-ci a proposé aux entreprises de régler la totalité des devises non rapatriées contre la cessation des poursuites judiciaires. Au total, les devises non rapatriées avoisinent les 1 000 milliards Ar.

05/06 - Très attendu par la partie malgache, le procès des trois passeurs des 73 kg d'or saisis en Afrique du Sud ne s'est pas tenu le 31 mai, comme prévu. D'après le ministre de la justice, Johnny Andriamahefarivo, « *les tribunaux souhaiteraient comparer les dispositions des lois malgaches de celles sud-africaines, avant de statuer sur la requête malgache* ». Il s'agit donc d'un énième report depuis l'ouverture du dossier en Afrique du Sud, en janvier. « *Selon les informations reçues, les juges devraient statuer sur la demande d'extradition en juillet* », a fait savoir le ministre. En attendant, l'enquête se poursuit à Madagascar, mais comme l'a déjà indiqué le Pôle anti-corruption (Pac), elle ne pourra réellement être bouclée sans l'audition des trois suspects retenus en Afrique du Sud. Dans la foulée, les avocats des deux pilotes de l'aéronef, en détention depuis janvier, ont déposé une nouvelle demande de liberté provisoire auprès du Pôle anti-corruption (Pac). Les autres suspects en détention ont également déposé des demandes de liberté provisoire, sans succès. De son côté, l'Etat a pris ses précautions en renforçant la coopération judiciaire en matière pénale. « *Le conseil des ministres a déjà approuvé la procédure d'extradition entre les Etats membres de la Sadc* », a expliqué le ministre. Le texte devra ensuite être soumis au vote du Parlement.

12/06 - Atteinte à la sûreté de l'Etat : Be-Rija Ravelomanantsoa reste en prison. En faisant appel de sa condamnation à 44 mois de prison pour atteinte à la sûreté de l'Etat et trouble à l'ordre public, suite à des publications sur les réseaux sociaux, l'ancien leader étudiant n'a pas obtenu gain de cause. Incarcéré depuis le 6 juin 2020, il devrait encore purger une peine de 32 mois de prison. Le tribunal avait déjà refusé sa demande de liberté provisoire le 18 mai. La défense annonce vouloir se pourvoir en cassation. Quelques mois après son arrestation, ses comparses ont également été arrêtés au moment où ils organisaient une manifestation non autorisée. Une manifestation qui avait pour but de demander la libération de Be-Rija Ravelomanantsoa.

12/06 - Rebondissement dans l'affaire Raoul Rabekoto. L'actuel président de la fédération malgache de football fait l'objet d'un avis de recherche international lancé par Interpol. Une notice rouge a été émise à son encontre le 8 juin. Visé par une enquête pour abus de fonction, de favoritisme, faux en écriture publique et usage de faux, le patron du football malgache est soupçonné d'avoir détourné de deniers publics quand il occupait la fonction de directeur général de la Caisse nationale de prévoyance sociale (Cnaps). Il a réussi à fuir le pays d'une manière rocambolesque, rejoignant l'Europe via les Comores et La Réunion. Cette mesure serait la concrétisation de la demande d'extradition émise par la justice malgache. D'après Interpol, il est susceptible de se trouver au Maroc, en Suisse ou en Egypte.

19/06 - 40 magistrats, greffiers et agents pénitentiaires ont été traduits devant le Conseil de discipline (Codis) en 2020, révèle le ministre de la justice, Johnny Richard Andriamahefarivo. « *Certains en doutent encore, mais effectivement, des magistrats peuvent bien aller en prison* », a-t-il soutenu devant les députés. Selon lui, des magistrats ont récemment été incarcérés à Antanimora pour des faits de corruption, « *sans passer par le Codis* ». « *Ces sanctions ont été prises pour prouver la volonté du ministère de poursuivre les réformes* », a annoncé le ministre, l'objectif étant de faire en sorte que les citoyens puissent de nouveau faire confiance en la justice. Dans cette optique, le ministère est à pied d'œuvre pour la mise en place des Pôles anti-corruption (Pac) dans tout le pays. « *Après Mahajanga, le Pac Fianarantsoa devrait bientôt être opérationnel après la phase de recrutement, tandis que les préparatifs ont débuté pour la mise en place du Pac Toamasina* », a expliqué Johnny Richard Andriamahefarivo.

24/06 - Détournements à la Croix-Rouge malgache - Un assistant logistique de Morondava a été condamné à six ans de travaux forcés, ses trois collègues à cinq ans. Des peines assorties d'amende. L'affaire concerne un détournement de deniers publics d'un montant de 145 millions Ar tout au long de la réalisation d'un projet d'atelier de formation en gestion des catastrophes naturelles, en 2016 et 2017. La Cour a fixé à 190 millions Ar les dommages et intérêts à verser à la Croix Rouge qui s'était portée partie civile avec la Croix Rouge norvégienne, partenaire financier de la structure locale. La Croix Rouge norvégienne a réclamé 300 millions Ar à titre de dommages et intérêts pour le préjudice matériel et moral subi. La Cour a rejeté sa requête. Les cinq inculpés présents ont tous nié les faits qui leur sont reprochés, dont le détournement, faux et usage de faux en écriture bancaire et de commerce. L'affaire avait été découverte par les bailleurs de fonds de la Croix Rouge malgache. Après une phase d'observation ils avaient saisi un cabinet d'audit. Le Bianco a ensuite été chargé des investigations.

25/06 - A l'occasion de la fête nationale, 10 840 détenus déjà jugés sur les 13 158 comptabilisés sur l'ensemble du territoire vont bénéficier d'une grâce présidentielle et de remises de peine. 2 747 détenus seront libérés dans l'immédiat. Les auteurs de crimes comme les meurtres, viols, détournements de deniers publics et blanchiment d'argent, les infractions concernant les bois précieux ne sont pas concernées par cette grâce. Les remises de peine accordée devraient remédier à la surpopulation carcérale et contribuer à la promotion des droits humains au niveau des prisons et des maisons de détention, indique la Présidence.

25/06 - Le directeur général de l'Aviation civile de Madagascar, Tovo Rabemanantsoa, emprisonné dans le cadre de l'affaire des 73,5 kg d'or saisis en Afrique du Sud, a été démis de ses fonctions. Un décret d'abrogation de sa nomination a été pris en conseil des ministres.

28/06 - Le « Dina - Malain-Kafatra » de la région Sofia est effectif. Depuis l'application de ce Dina, les vols de vanille verte dans les districts de Bealanana, Befandriana, Mandritsara et Analava ont nettement diminué, a indiqué la population locale. Récemment, 10 sacs de 250 kg de cacao volés ont été récupérés grâce à ce Dina, a-t-on signifié. D'ici peu, les comités qui se chargeront de l'application de ce Dina seront mis en place sur tout le territoire de la région.

► Gouvernance

01/06 - Electricité pour tous : un plan d'action pour la transparence et la lutte anti-corruption. L'accès à l'électricité constitue un besoin fondamental pour l'économie malgache. Malgré l'importance de ce secteur dans le processus de l'émergence, un danger guette la production énergétique, face aux risques élevés de manque de transparence dans la gestion. C'est ce qu'ont soutenu le ministère de l'énergie, le Bianco, la coopération allemande et la FES (Friedrich-Ebert-Stiftung). Ces quatre entités ont signé une convention de coopération dans le cadre de la mise en œuvre du projet Transparence et anti-corruption dans le secteur électricité à Madagascar (TACSE-M). Cette convention vise la réduction des pratiques corruptives dans le secteur afin de booster sa productivité, de donner plus de sécurité aux investissements et de permettre aux usagers de bénéficier d'un service public de meilleure qualité. Elle a pour objectif de promouvoir des pratiques durables et pérennes de bonne gouvernance reposant sur la transparence, la redevabilité et l'intégrité.

03/06 - Pour la 2e fois, le Sénat ajourne la séance plénière pour le vote de la proposition de loi portant modification de la loi sur les Pôles anti-corruption (PAC). Cet ajournement à la session parlementaire d'octobre donne un bref sursis aux Pôles anti-corruption. « *Le danger n'est pas écarté, pour autant* », confient des sources auprès du Système anticorruption (SAC) qui considère ce texte comme une épée de Damoclès qui plane sur l'ensemble du système depuis près d'un an. Certaines de ses dispositions ont en effet pour portée « *d'affaiblir* » le pouvoir des PAC et l'indépendance de ses magistrats. La proposition de loi veut, notamment, supprimer la confiscation avant condamnation des avoirs illicites. Elle compte également réduire la compétence des PAC aux stricts faits de corruption. « *La corruption est indissociable des infractions économiques et financières. Les infractions économiques sont les éléments matériels qui couvrent les actes de corruption, surtout la grande corruption. C'est la substance même de la mise en place de ces juridictions qui est remise en cause* », expliquent les opposants au texte. La proposition de loi Idealsou pourrait, par ailleurs, faire vaciller l'indépendance des magistrats des PAC en réduisant la durée de leur mandat qui est de quatre ans, renouvelable. Cette durée serait ramenée à 3 ans renouvelable une fois. La retouche de la loi sur les PAC risque, par ailleurs, d'amener les parlementaires à franchir une ligne rouge vis-à-vis de la coopération avec les bailleurs de fonds. La garantie de ne pas remettre en cause l'indépendance et la compétence des instances de lutte anti-corruption, est, notamment, l'une des conditions d'acquisition du Fonds élargie de crédit (FEC) du FMI, en février. La proposition de loi a été étudiée en commission et adoptée en séance plénière par l'Assemblée, en quelques heures, le 2 juillet 2020. Depuis, les débats et le vote du texte au Sénat ont toujours été reportés.

10/06 - Les acteurs du Système anti-corruption (SAC) retiennent leur souffle. La proposition de loi portant modification de la loi sur les PAC est de nouveau inscrite à l'ordre du jour du Sénat. Après deux ajournements depuis le début de cette session, les sénateurs semblent s'être décidés à en débattre et à voter son adoption. Le cas échant, l'idée d'une requête officielle adressée au président de la République de ne pas promulguer la proposition de loi fait son chemin.

23/06 - La proposition de loi modifiant certaines dispositions de la loi sur les PAC a finalement été adoptée par le Sénat avec quelques amendements. Les modifications apportées par la proposition de loi du député Idealsou portent sur le retrait des infractions économiques et financières de la compétence des PAC, la suppression de la confiscation des avoirs illicites avant condamnation ainsi que la réduction du mandat du coordonnateur national et des magistrats. Les amendements adoptés porteraient sur les infractions économiques et financières que l'élu d'Ampanihy a voulu confier à d'autres juridictions. Les sénateurs ont décidé de ne pas dépouiller les PAC de l'ensemble de leurs tâches relatives à ces infractions. Ils s'accorderaient finalement à dire que ces infractions relèveraient de la compétence des PAC dans la mesure où il s'agit des infractions de corruption et des faits assimilés ou encore des faits relatifs au blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme. Les sénateurs estiment par ailleurs que le recouvrement des avoirs illicites par la chambre de saisie des PAC prévu par les textes actuelles doit concerner uniquement les avoirs illicites prévus par l'ordonnance relative au recouvrement des avoirs illicites et par la loi relative au blanchiment de capitaux et de financements du terrorisme. Une précision sur les compétences des PAC en la matière et non une suppression de cette compétence prévue par le texte proposé par le député Idealsou. Les sénateurs n'auraient

pas modifié les dispositions de la loi concernant la réduction du mandat du coordonnateur national et des magistrats proposés par l'élu. Pour certains sénateurs, la modification de cette loi n'entame pas à la compétence des PAC mais vise à améliorer la lutte contre la corruption. La proposition de loi amendée devra revenir à l'Assemblée nationale au cours de la prochaine session.

L'Express écrit : « *Finalement la modification a été adoptée avec des amendements factices. À qui profite donc ce désossement des PAC ? Qui ont intérêt à ce que les PAC deviennent des pacotilles ? Ce n'est pas bon signe pour la justice et l'appareil judiciaire, marqués ces derniers temps par des décisions controversées et rocambolesques à l'image du pourvoi en cassation des verdicts de la Cour criminelle ou du Conseil d'État. Pire la remise en liberté de certains acteurs notoires de kidnappings est loin de rassurer l'opinion. Tout cela ne milite pas en faveur d'une justice crédible et digne de confiance.* »

04/06 - Explosion du trafic de drogue dans la zone sud-ouest de l'océan Indien : Madagascar désigné comme plaque tournante. L'ONG Global Initiative et un groupe de journalistes d'investigations basés notamment à Maurice et Madagascar ont tenu un webinaire sur la circulation illicite de drogues entre les îles de l'Océan Indien². Des réseaux organisés permettent, en bateau ou en avion, d'importantes livraisons d'un territoire à l'autre à la faveur de complicités à terre, indiquent les enquêteurs. Madagascar produit ou dispatche une grande part de ces drogues. L'héroïne est produite en Afghanistan et transite par l'Afrique de l'Est avant d'arriver à Madagascar. L'héroïne ou la cocaïne y transitent par centaines de kilos à chaque livraison, avant d'être empaquetées et redistribuées soit par avion, soit, de plus en plus, par des vedettes rapides de type « *go fast* ». Un autre fléau se répand à Madagascar : la culture et l'exportation du cannabis. Selon la journaliste Riana Raymonde Randrianarisoa, cette culture est favorisée par l'isolement de vastes zones agricoles propices et le désintérêt des médias locaux pour ce sujet. Le trafic de cannabis y a pourtant des conséquences lourdes. Les agriculteurs n'en bénéficient pas, ce qui crée des tensions sociales, et les dealers se sentent pousser des ailes et varient leurs activités : vols de bétail, kidnappings et trafics d'armes se développent sur la Grande Île dans l'ombre de cette culture.

04/06 - Cela fait neuf mois que L'État n'a pas réglé les factures des 230 entrepreneurs ayant effectué des travaux d'entretien routier. Toutes les démarches engagées auprès des autorités sont restées sans suite. Nombre d'entreprises sont poursuivies en justice par les banques et leurs fournisseurs. Les créanciers de l'État ont interpellé également les bailleurs de fonds dont, entre autres, l'UE et la Banque mondiale, ainsi que la FFKM. Près de 4 000 employés se trouvent menacés de perdre leur emploi, 20 000 personnes seraient impactées par ces impayés. Les arriérés, selon les employeurs, s'élèveraient désormais à 33 milliards Ar, alors que le Fonds routier possède un compte créditeur de 94 milliards au Trésor public.

14/06 - Entretien routier : des marchés fictifs pointés du doigt par les entrepreneurs impayés. Les 230 entrepreneurs ayant effectué l'entretien des routes dans tout Madagascar n'ont pas encore été payés alors que les travaux ont été réalisés il y a plus de neuf mois. En réponse à leurs revendications demandant la régularisation de leurs factures s'élevant à plus de 33 milliards Ar, le premier ministre, Christian Ntsay, a annoncé aux députés qu'un audit sera effectué. « *Des marchés fictifs ont été identifiés. Et la réception des travaux faits a été entachée par la corruption* », selon ses explications. Ces entrepreneurs impayés sont indignés. « *Ne nous mettez pas tous dans le même sac. Nous demandons à l'Etat de dévoiler au grand public ces marchés fictifs et ceux qui sont derrière ceux-là ou ceux qui ont fait de la corruption. En revanche, nous réclamons à tout prix la régularisation des entrepreneurs qui ont bien respecté le contrat* », a évoqué Andry Rakotomandimby, l'un des représentants des entreprises victimes. « *Nous nous sentons trahis. Les banques et les fournisseurs nous poursuivent en justice. Il n'y a pas que la population dans le Sud qui subit le kere car nous, des PME malgaches, sommes également à l'agonie* », selon ses dires. Une centaine de dossiers seraient concernés par ces pratiques.

23/06 - Comité pour la sauvegarde de l'intégrité (CSI) : « La corruption est la cause majeure de nombreuses atteintes aux droits de l'homme ». Les intervenants à un séminaire sur « *Projet prévention et lutte contre la corruption basée sur les droits de l'homme* » s'accordent sur ce point. Une concertation multi-acteurs qui s'est déroulée sous la houlette du CSI, en présence du ministère de la justice, de l'ambassade de France et des organisations de la société civile. Il s'agit d'un projet de l'OIF visant à « *replacer les victimes au centre des réflexions* » et de « *mener des actions qui viennent compléter et renforcer l'approche répressive de la lutte contre la corruption* ». Objectifs : « *faciliter l'interaction et les synergies entre les acteurs institutionnels de lutte contre la corruption, de défense des droits de l'homme et de consolidation de l'Etat de droit* » et « *appuyer le processus législatif visant à renforcer le cadre juridique* » en la matière. Un cadre de concertation pluri-acteurs et interdisciplinaires sera mis en place afin que les acteurs puissent mieux se coordonner. Le CSI indique que « *le choix de l'OIF s'est porté sur Madagascar pour la mise en œuvre de ce projet grâce aux acquis considérables du pays en matière de lutte contre la corruption, à savoir l'existence de la politique de lutte contre la*

² <https://lejournaldemayotte.yt/2021/06/04/essor-du-traffic-de-droque-dans-la-zone-madagascar-designee-comme-plaque-tournante/>
Changing tides : The evolving illicit drug trade in the western Indian Ocean : <https://www.youtube.com/watch?v=sd0AMic00XQ>

corruption claire et d'une stratégie décennale de lutte contre la corruption ». Le pays dispose en effet de plusieurs mécanismes et organes en matière de prévention et de lutte contre la corruption et de promotion des droits de l'homme à l'instar du CSI, du Bianco, du Samifin ou encore des PAC. Madagascar est l'un des premiers pays à avoir ratifié la Convention des Nations unies contre la corruption et le pays figure actuellement parmi ceux qui disposent des instruments juridiques nécessaires pour lutter efficacement contre la corruption et donc protéger davantage les droits de l'homme.

25/06 - Transparency International (TI-MG) présente un rapport d'étude intitulé « L'opacité du financement politique source de capture étatique et de fragilité démocratique ». Ce rapport, élaboré en partenariat avec l'Open Society Initiative for Southern Africa (OSISA), est le fruit d'enquêtes réalisées auprès de 3 496 citoyens, de militants et de leaders d'une quarantaine de partis dans les six chefs-lieux de province. D'après cette étude, « *le sponsoring des personnalités influentes n'est pas à exclure, en échange de services tout aussi inconnus. Ces liens malsains entre la sphère politique et le secteur privé s'illustrent par des pratiques qui mettent en danger la légitimité des élections et précipitent l'État dans une situation de captivité, otage d'intérêts privés.* » C'est le cas, par exemple, des élections présidentielles de 2013 et 2018/2019 qui ont été l'occasion pour les principaux candidats de déployer des moyens financiers colossaux. L'incapacité à retracer l'origine des fonds de campagne discrédite les élections et déstabilise la démocratie. La majorité des partis refusent systématiquement de révéler leurs sources de financement. TI-MG préconise de renforcer le système de contrôle du financement de la vie politique en mettant à disposition les ressources suffisantes, avec des sanctions sévères pour le manquement des partis à leurs obligations de transparence. Est également préconisée l'instauration d'une obligation de divulgation publique des déclarations de dépenses, de plafonner les budgets de campagne, d'assurer l'égalité des chances entre les compétiteurs et de protéger les lanceurs d'alerte.

25/06 - Accès à l'eau potable de la ville de Toliara : 1 300 m de conduites d'eau ont été volées et une autre a été vandalisée la rendant hors d'usage. La Jirama travaille en collaboration avec les forces de l'ordre et les autorités locales pour mener l'enquête sur cet acte de sabotage.

29/06 - Détournement et abus de fonction d'un responsable régional de l'éducation nationale. Détournement de deniers publics, abus de fonction et favoritisme dans l'octroi de marchés publics. Ce sont les chefs d'inculpation retenus à l'encontre de l'ancien directeur régional de l'éducation nationale de la région Alaotra Mangoro. Il a été placé sous mandat de dépôt avec deux présumés complices, le proviseur d'un lycée et l'épouse de celui-ci. Les faits auraient été commis durant les années 2016 à 2018. Le Bianco de Toamasina avait été chargé de l'enquête.

► Education, universités

01/06 - La procédure de recrutement dans la fonction publique de plus de 3 000 sortants des centres régionaux de l'Institut national de formation pédagogique (CRINFP) sur les postes budgétaires de 2021 s'accélère. La remise de leur arrêté de nomination a officiellement démarré. Selon Marie Michelle Sahondrarimalala, ministre de l'éducation nationale, ces nouveaux fonctionnaires seront envoyés dans des zones éloignées des grands centres urbains. « *Ils ont signé une lettre d'engagement indiquant qu'ils resteront dans leur première zone d'affectation pour une durée de cinq ans* », souligne-t-elle. Demander une autre affectation ou quitter ce poste leur vaudra un retrait de l'arrêté, ajoute encore la ministre.

07/06 - Education nationale : plus d'une centaine de vacataires fantômes démasqués par le Trésor public. Ils se trouvaient dans la liste de ceux qui ont participé au bon déroulement d'examens. Les indemnités de chaque vacataire varient en fonction de leurs tâches et de leurs responsabilités. Le montant est compris entre 15 000 à 40 000 Ar. par jour. En raison de ces anomalies, le paiement des vacances a connu des retards, ce qui a provoqué des manifestations. Les représentants des vacataires ont été reçus par le ministre de tutelle.

10/06 - 50 % des jeunes de 5 à 25 ans de la région Androy n'ont pas bénéficié de formation scolaire. Le taux est de 55 % pour la région Anosy. Seuls 4 % des éducateurs de ces deux régions ont les capacités requises pour assurer les programmes pédagogiques édictés par l'Etat, a indiqué la ministre de l'éducation nationale.

02/06 - Les personnels administratifs et techniques des universités réclament le paiement de leurs arriérés de salaires. Ils menacent d'observer une grève générale. Pour Antananarivo, les 1 600 employés réclament le paiement de 10 mois d'arriérés de salaires, selon leur porte-parole. Les impayés varient d'une université à l'autre. Ils sont de 4 mois pour Antsiranana, 5 mois pour Ambositra et 2 mois pour Fianarantsoa. La ministre de l'enseignement supérieur, Elia Béatrice Assoumacou, a lancé un appel à l'apaisement, annon-

çant que les régularisations sont en cours. Le retard serait imputable à la digitalisation qui a révélé de nombreuses anomalies dans la paye des fonctionnaires. Des agents décédés ou retraités figuraient encore dans la liste.

03/06 - Calendrier universitaire : vers un prolongement du cumul des promotions. En raison de la pandémie et des mesures sanitaires prises par l'État en 2020, le ministère de l'enseignement supérieur a dû jongler simultanément avec trois années universitaires. Si l'année universitaire 2018-2019 a finalement pu prendre fin, ce sont les années qui s'ensuivent qui sont difficiles à gérer. L'année universitaire 2019-2020 n'est pas encore clôturée, l'année 2020-2021 n'a pas encore commencé et voilà que l'année universitaire 2021-2022 se présente, avec l'arrivée des bacheliers de 2021. Le ministère avait eu l'intention de raccourcir à sept mois l'année universitaire 2019-2020 mais les mesures sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 n'ont pas permis de clôturer l'année en mai 2020. Il va donc falloir achever au plus vite cette année 2019-2020 et débiter celle de 2020-2021 dès ce mois de juin. Les concours et sélections de dossiers ont été bouclés depuis le mois de février. Les étudiants attendent toujours la rentrée, alors que les bacheliers 2021 ne vont pas tarder à se présenter.

11/06 - L'université de Mahajanga risque de plonger à nouveau dans la crise. Une grève d'avertissement est lancée par les étudiants qui revendiquent le paiement de cinq mois d'arriérés de bourses, l'annulation de la digitalisation, le rétablissement de l'approvisionnement en électricité, la réduction, voire la suppression des frais de formation. La coupure de courant au campus est due à la vétusté des équipements. L'université, en situation financière délicate, n'a pas les ressources permettant de remplacer les 400 mètres de câbles nécessaires.

16/06 - Affrontements violents entre les forces de l'ordre et les étudiants de l'université de Toliara. 21 étudiants ont été appréhendés, une dizaine de blessés ont été décomptés. Les étudiants, comme ce fut le cas dans d'autres universités, revendiquent le paiement de cinq mois de bourses. Un ultimatum de 72 heures déposé la semaine dernière n'a pas été suivi d'effet. Ils demandent également l'arrêt de validation des huit diplômes de master qui attend les décisions de la Commission nationale d'habilitation et l'installation du WIFI dans tout le campus,

17/06 - Les étudiants de l'université de Fianarantsoa sont descendus dans la rue à leur tour. Comme à Toliara, de vives altercations ont éclaté entre les forces de l'ordre et les manifestants dans les parages de l'université, occasionnant des blessés et plusieurs arrestations. Comme à Toliara, les revendications des étudiants reposent sur le paiement des arriérés des bourses d'études.

A Toliara, les échauffourées se seraient soldées par le décès d'un étudiant tué par balles et l'incendie d'un bâtiment de la cité des professeurs. « *Nous pensons que ce n'est pas un étudiant, mais un casseur. Des individus qui se sont mêlés aux étudiants, étaient en possession de cocktail Molotov* », affirme le commandant de gendarmerie de la région. Les accrochages ont duré près de six heures.

18/06 - La grève musclée des étudiants de l'université de Toliara s'est poursuivie. Au 3^e jour du mouvement, on déplore un étudiant blessé par balle, l'incendie des logements de deux professeurs, le pillage et le saccage du bureau de l'intendance du campus. Des groupes de pillards se sont mêlés aux étudiants. Selon ces derniers, les forces de l'ordre ont violé la franchise universitaire pour interpeller de présumés auteurs d'actes de vandalisme et auraient tiré sur un manifestant. La gendarmerie dément avoir tiré à balles réelles sur l'étudiant blessé.

19/06 - Grève des étudiants à Toliara - Le gouvernement prend au sérieux la thèse d'une tentative de déstabilisation politique. « *Nous sommes tentés de dire que des courants politiques malintentionnés aient pu s'infiltrer dans le mouvement des étudiants de l'université de Toliara* », déclare la porte-parole du gouvernement, Lalatiana Rakotondrazafy Andriatongarivo. Elle affirme que des renseignements rapportent « *des flux inhabituels de transfert d'argent par mobile banking vers Toliara et d'autres chefs-lieux de province où il y a des universités* ». La porte-parole fait le rapprochement avec des faits passés et soutient qu'« *à la veille de la fête nationale, il y a toujours des tentatives de déstabilisation* ». Le général Richard Ravalomanana, secrétaire d'État à la gendarmerie, déclare, face aux députés : « *L'enquête est en cours. Parmi les raisons de cette manifestation, il y a la politique. Il y a, aussi, l'antipathie envers une personne* ». Des hommes politiques s'affirmant natifs de la province de Toliara tenteraient de faire de la récupération politique, selon *Les Nouvelles*. Parmi eux, le pasteur Edouard Tsarahame, membre de la plateforme d'opposition RMDM, ou encore certains membres du parti HVM.

L'Express écrit : « *Les étudiants affirment qu'ils n'ont pas perçu leurs bourses des mois de mars, avril, mai. Le ministère de l'enseignement supérieur soutient que la somme correspondante à ces mois a déjà été envoyée à l'université dont le président nie avoir reçu une quelconque somme. Cette situation rappelle celle du*

campus de Barikadimy à Toamasina théâtre d'affrontements meurtriers entre les étudiants et les forces de l'ordre il y a quelques mois. Les faits sont donc là. Il y a une défaillance au niveau du règlement des bourses ».

21/06 - Les étudiants de l'université de Toliara ont commencé à percevoir leurs bourses d'études des 5e, 6e et 7e mois, ce qui devrait favoriser le retour au calme.

22/06 - Les « meneurs de grève » de l'université de Toliara traqués par les forces de l'ordre. Plusieurs leaders, réunis au sein de la Fédération des associations des étudiants de l'université de Toliara, se cachent dans la forêt. « *Nous sommes obligés de partir loin du campus et loin de la ville car nous nous sentons menacés. La menace est partout. De la part des forces de l'ordre qui nous accusent d'avoir fomenté ces incendies et ces destructions de biens, de la part du Conseil de discipline de l'université et de la part d'autres étudiants. Mais je réitère qu'incendier des biens n'a jamais fait partie de notre stratégie de lutte pour nos droits* » explique Justin Burto, vice-président de la fédération. 13 étudiants et non-étudiants ont été arrêtés et déférés au parquet pour avoir participé à des attroupements armés. Seize autres ont été arrêtés et enquêtés puis relâchés, leur dossier transmis au tribunal. Un étudiant libéré raconte qu'ils ont été maltraités durant leur détention, ce que le CIRGN conteste.

28/06 - Les universités africaines en perte de vitesse sur la scène mondiale. Le faible impact de la recherche et de la réputation des universités africaines contribue à faire régresser leurs performances, selon le cabinet britannique Quacquarelli Symonds (QS). D'après son dernier classement, 11 des 31 universités classées sont en baisse. La première au niveau continental reste l'université du Cap qui a perdu 6 places par rapport à l'année dernière, se classant 226e. L'Université de Johannesburg, 3e au plan africain et 434e au niveau mondial, est la seule à avoir gagné jusqu'à cinq places en glissement annuel. Elle est la seule à avoir amélioré son classement mondial au cours de la dernière année. Sur les 54 pays du continent, seuls 8 figurent dans ce classement. Madagascar n'y figure pas.

► Droits des femmes et de l'enfant

05/06 - L'inégalité de genre persiste dans les postes à responsabilités. Selon le ministère de la jeunesse et des sports, le pourcentage de femmes occupant des postes à responsabilités est de 30 %. Le groupe de travail pour la promotion de la participation des femmes et des jeunes filles aux activités de la jeunesse et des sports créé à l'initiative du ministère il y a 20 ans a pour objectif de promouvoir cette égalité. Les délégués proposent pour cette année une action de mobilisation des jeunes filles et femmes issues de différentes associations sportives et de jeunesse destinée à promouvoir leur autonomisation. Les femmes issues des différentes associations sportives ont incité le genre féminine à pratiquer des sports dans le contexte pandémique actuel.

05/06 - La pandémie de coronavirus fait peser des menaces considérables sur les enfants, leur sécurité, leur bien-être, leur avenir et leurs droits. La maladie affecte l'état psychologique et social du développement de l'enfant, occasionné par la baisse des revenus familiaux. Ce qui entraîne la violence domestique. Les perturbations de la société se répercutent lourdement sur les enfants et les progrès durement acquis ces trente dernières années pour faire progresser leurs droits risquent d'être mis à mal.

17/06 - 30 % des enfants de Mahajanga ont abandonné l'école pour aider leurs parents dans la vie active, surtout à l'issue de la période de confinement, a annoncé la direction régionale de la population du Boeny. Une campagne de sensibilisation est menée par cette direction afin de faire comprendre à ces enfants, ainsi qu'à leurs parents, l'importance de la reprise du chemin de l'école.

05/06 - Madagate attend du Vatican et de l'Eglise catholique malgache la réouverture du dossier du prêtre Dominique Razakarivao suspecté de viols et d'abus sexuels sur mineurs. L'affaire a été révélée en 2018. Le prêtre a dirigé, une vingtaine d'années durant, une ferme-école située à proximité d'Antsirabe. Selon Julien Coquet, dans un article de « *La Nouvelle République* » du 11 juillet 2018, le prêtre s'est livré à des détournements systématiques de conteneurs d'aide humanitaire envoyés de Tours. Mais, au fil de temps, les langues se sont déliées et il a été découvert que Dominique Razakarivao se serait livré à « *des viols et abus sexuels répétés* » sur des élèves. En avril 2018, une plainte a été déposée auprès du procureur de la République de Tours. Malgré toute une série d'articles publiés dans *La Gazette* et *Madagate*, l'Église catholique de Madagascar (ECAR) et la nonciature ont gardé le silence mais l'espoir renaît chez les victimes après l'annonce du pape François d'une réforme du droit canon destinée à sanctionner les crimes sexuels commis par des prêtres contre des mineurs.

29/06 - 36 enfants, majoritairement des bébés, ont célébré la fête nationale dans le quartier femmes de la maison centrale d'Antanimora. Une grande partie d'entre eux sont nés en prison et y vivront pendant quelques années encore. Toutefois, aux environs de trois ans, un centre géré par des religieuses prend leur

éducation en main durant la journée, pour ensuite les ramener en prison auprès de leur mère en fin de l'après-midi. Une fois la scolarité en jardin d'enfants terminée, l'enfant est remis à un proche parent, placé dans une famille d'accueil ou dans un centre d'accueil. Parmi les 400 femmes détenues actuellement à la prison d'Antanimora, une douzaine sont condamnées à des travaux forcés à perpétuité et ne peuvent bénéficier d'une grâce présidentielle. La plupart sont des mères de famille.

► Santé

01/06 - Près de 8 300 personnes, fumeurs actifs ou passifs, meurent chaque année à Madagascar des méfaits du tabac, selon l'OMS. D'après les chiffres publiés en 2018, le taux de prévalence du tabagisme est de 38,7 % chez les hommes, 14,8 % chez les femmes et 11 % chez les adolescents.

La filière assure une recette fiscale vitale pour l'État : pas moins de 10 % de l'ensemble, selon des statistiques disponibles au début des années 2000. La société de dimension internationale présente sur le marché, qui englobe et gère les chaînes de valeurs autour du réseau tabacole, de la matière première aux produits finis, a affirmé avoir versé 302 milliards Ar à l'État en 2018. Elle a prévu de rehausser cette contribution financière à 1 000 milliards pour les trois exercices à venir. Au-delà des impôts et taxes perçus, l'Etat, actionnaire à hauteur de 30 % de l'entreprise, a perçu 9,5 millions d'euros sur la période 2015-2017 sous forme de dividendes. Dans le projet de loi de finances 2020, un droit d'accise de 1390 Ar par paquet a été voté, ce qui rapportera à l'Etat un bonus fiscal de 15 milliards Ar.

07/06 - Le paludisme a augmenté à Madagascar en 2020 par rapport à 2019. 600 000 cas ont été enregistrés. Près de 400 personnes ont succombé à la maladie. Le manque d'intrants et le mauvais usage des moustiquaires imprégnés d'insecticide distribuées sont les principales causes de la persistance de la maladie. Les formations sanitaires ne sont pas bénéficiaires de moustiquaires imprégnés. Or selon les normes de l'OMS et du ministère, chaque lit d'hôpital devrait être doté d'une moustiquaire individuelle, ce qui éviterait les contaminations en milieu hospitalier.

23/06 - La poliomyélite menace de nouveau : des cas de paralysie flasque aiguë notifiés dans trois districts. Les efforts déployés risquent d'être compromis. Après avoir été éradiquée totalement depuis 2018, la maladie refait surface. Selon les explications d'un responsable du ministère de la santé, la baisse du taux de couverture vaccinale depuis l'apparition de l'épidémie de Covid-19 pourrait être à l'origine de cette situation. Les risques d'une réapparition de la poliomyélite sont élevés si aucune mesure n'est prise immédiatement. 85 districts considérés comme étant les plus faiblement immunisés vont être visés par une campagne de vaccination. Le ministère compte atteindre un taux d'immunisation de 85 à 90 % dans chacun de ces districts cibles.

14/06 - Eau, assainissement et hygiène : l'ODD 6 loin d'être atteint. Le secteur ne figure pas parmi priorités en cette période de crise sanitaire, regrette le président de l'organisation de la société civile pour l'EAH (Osceah), Arsène Raveloson. « *Les fonds alloués à ce secteur reste en dessous de 1 % du budget de l'Etat* », dénonce -t-il. « *De ce fait, à l'allure où nous avançons, nous sommes encore très loin de l'ODD 6 sur l'accès universel aux services d'EAH d'ici 2030, faute de moyens financiers et techniques, ainsi que par manque de volonté politique* », a-t-il déploré. Les indicateurs sur l'EAH attestent de cette réalité : 57 % des populations ne disposent pas d'une source d'eau améliorée, 40 % défèquent en plein air, 32 % ne disposent pas de dispositifs de lavage de mains avec du savon, 80 % des écoles n'ont pas accès à l'eau potable et 90 % des hôpitaux n'ont pas de services d'hygiène.

- **Lutte contre le coronavirus**

01/06 - Vaccination : accélérer la campagne avant la date de péremption des doses livrées. La campagne de vaccination est partie sur de mauvaises bases en raison de la valse-hésitation des autorités depuis l'année dernière, écrit *Midi*. Après avoir exprimé leur défiance vis-à-vis des vaccins, elles ont accepté de participer au processus Covax après avoir reçu les avis de l'Académie de médecine. L'arrivée du Covishield n'a pas suscité l'enthousiasme étatique. C'est le ministère de la santé qui a pris en main les opérations de vaccination. La campagne n'a pas eu tout le succès escompté puisque jusqu'à présent seuls 30 000 vaccins ont été utilisés sur 250 000 doses livrées pour cette 1^{ère} vague. La mauvaise réputation qui a été faite au vaccin AstraZeneca n'a pas arrangé les choses. Le décès d'un médecin qui a été vacciné a suscité le doute. Les explications officielles fournies par le ministre de la santé ont pourtant mis fin aux rumeurs de mort suspecte du praticien. La vaccination est désormais ouverte à toutes les personnes de plus de 18 ans. Reste qu'il sera impossible d'utiliser tout le stock de vaccins avant sa date de péremption mi-juin. L'immunité collective est hors d'atteinte pour Madagascar...

06/06 - « Environ 100 professionnels de santé ont perdu la vie à cause du Covid-19 », indique le professeur Harinirina Yoël Rakotomalala, ancien ministre de la santé et membre de l'Académie nationale

de médecine. « Ces décès concernent « aussi bien le personnel administratif que les paramédicaux et les médecins », ajoute-t-il. L'ancien ministre appelle les professionnels de santé à se faire vacciner. Son appel intervient alors que les catégories de personnes considérées comme prioritaires durant la première phase de la vaccination ne se sont pas bousculées et que la majorité des doses livrées et non utilisées arriveront à péremption le 17 juin.

06/06 - La Confédération du tourisme de Madagascar (CTM) vise la vaccination de plus de 1 000 professionnels du secteur en une semaine. La communication de cet événement à l'international entend montrer que Madagascar se prépare à la réouverture des frontières aux touristes et aux passagers internationaux. Après le lancement officiel de la campagne à Sainte Marie et à Nosy Be, ce sont les dirigeants des groupements professionnels basés à Antananarivo qui ont été les premiers à se faire vacciner. Le secteur mise sur une vaccination de 60 % de ses acteurs d'ici à la deuxième vague de la campagne de vaccination.

Un comité est mis en place pour étudier la réouverture des frontières aux passagers internationaux. Le ministère souligne que pour l'heure aucune date de réouverture des frontières n'est à ce jour fixée. Les frontières de la grande Ile ont été fermées aux passagers internationaux en mars 2020.

07/06 - Une recrudescence de l'épidémie est constatée dans la région Atsinanana. Ambatovy est de nouveau foyer de contamination. Une trentaine de personnes sont sous surveillance dans ce site d'exploitation minière. On ignore pour l'heure l'origine du regain de l'épidémie sur le site et la nature du virus qui circule. Les activités d'Ambatovy ont repris en mars après plusieurs mois d'interruption. La mine avait déjà été un foyer de contamination lors de la première vague. La région Analamanga reste le foyer principal de l'épidémie.

08/06 - Le taux d'adhésion des Malgaches à la vaccination reste trop faible malgré les opérations de sensibilisation des autorités et des partenaires. 62 662 doses sur les 250.000 reçues ont été administrées jusqu'ici, 25 jours après le lancement officiel de la campagne, La Grande Île enregistre un taux de perte de 11,2 %, soit 7 370 doses. Il ne reste que 12 jours pour administrer les 179.430 doses restantes. Les techniciens estiment que cette réticence est liée à la culture, ainsi qu'aux us et coutumes malgaches favorisant les remèdes traditionnels. L'hésitation des citoyens gagne du terrain, elle est favorisée par des campagnes de désinformation sur les réseaux sociaux.

09/06 - Pour améliorer la prise en charge des patients atteints de Covid-19 modérée, l'Unicef a remis 200 concentrateurs d'oxygène au ministère de la santé. Ces dons compléteront les 3 400 concentrateurs incluant les 1 490 unités achetées avec la Banque mondiale et les 2 000 autres de l'initiative présidentielle. Ces concentrateurs seront acheminés vers les centres de santé, les hôpitaux de district régionaux et centraux.

10/06 - Madagascar se prépare à la réouverture des vols extérieurs. La date du 1er juillet avait été avancée avant d'être démentie dans un premier temps par le ministère des transports, puis confirmée par le même ministère. Les premiers vols d'Air France prévus affichent un taux de remplissage important. Les vols vont s'effectuer à une cadence soutenue mais les conditions sanitaires à l'entrée du pays resteront drastiques.

11/06 - Le vaccin Janssen des laboratoires Johnson & Johnson est très attendu. L'ambassade de France en a déjà importé 6 000 doses pour faire vacciner ses ressortissants et les Européens sur le sol malgache. D'autres initiatives privées et associatives se prépareraient à l'importation de ce vaccin avant la fin du mois. Le géant pharmaceutique américain a annoncé en mars qu'il rendrait disponible pour l'Afrique jusqu'à 400 millions de doses de son vaccin à une injection. Les premières livraisons ne devraient toutefois pas intervenir avant le 3e trimestre 2021. Le vaccin semblerait freiner davantage que prévu le variant sud-africain qui serait très présent à Madagascar.

13/06 - Andry Rajoelina annonce la reconduction de l'état d'urgence sanitaire pour les 15 prochains jours, jusqu'au 26 juin, jour de la fête de l'indépendance. L'évolution des nouveaux cas de Covid-19 est en baisse mais il estime que les efforts doivent se poursuivre. Le couvre-feu est maintenu de 23h à 4h du matin. D'autres mesures ont en revanche été assouplies. Les frontières restent en revanche fermées à tous les passagers en provenance de l'étranger. Les Malgaches qui veulent assister aux funérailles de leurs proches familles peuvent néanmoins rentrer au pays.

17/06 - Le vaccin Covishield administré à Madagascar n'est pas reconnu en Europe. Alors que le pays approche de la date de clôture de la 1ère campagne de vaccination, l'ambassade de France a annoncé que le vaccin Covishield ne peut pas servir de passeport pour entrer en France. « Le vaccin Covishield n'est, à ce stade, pas reconnu par les autorités sanitaires européennes », soutient-elle, alors qu'elle annonce les mesures dans le cadre de la réouverture partielle des frontières françaises. Une information reçue comme un coup de massue par ceux qui ont accepté de se faire vacciner pour éviter les restrictions de voyage en Europe. Cette

annonce renforce les réticences de la population vis-à-vis de ce vaccin produit en Inde sous licence AstraZeneca. « *En plus d'un nationalisme vaccinal des pays riches engendrant une famine vaccinale des pays pauvres et un apartheid vaccinal avec pour conséquence une restriction à la liberté de circulation aux personnes vaccinées aux vaccins autres que Pfizer, Moderna, AstraZeneca, JohnsonandJohnson* », écrit l'universitaire Juvence Ramasy.

Le ministre de la santé publique dit attendre des explications de l'OMS suite à l'annonce par l'ambassade de France de la non-reconnaissance du vaccin Covishield par les autorités sanitaires européennes. Des diplomates européens et des représentants de l'OMS sont pourtant venus réceptionner ces doses de vaccin dans le cadre du mécanisme Covax à Ivato lors de leur arrivée.

18/06 - Le communiqué publié sur la page Facebook de l'ambassade de France, précisant que le vaccin Covishield n'est pas été accepté par les autorités françaises, a semé le désarroi chez les organisateurs de la campagne de vaccination. De nombreux vaccinodromes ont fermé leurs portes et le personnel présent a renvoyé les nombreux candidats qui faisaient la queue. Le ministre de la santé, Jean Louis Rakotovo, s'est dit surpris et consterné. « *C'est à se demander s'il y a des vaccins réservés aux Africains et des vaccins réservés aux Européens, s'indigne celui qui a été le premier vacciné avec le Covishield dans le pays. Pourquoi avoir cofinancé le programme Covax pour ensuite dire que le Covishield n'est pas un vaccin reconnu par l'UE ?* ». Nombre de Malgaches ont choisi de se faire vacciner avec le Covishield uniquement pour pouvoir voyager à l'étranger, en France ou dans un autre pays européen. *L'Express* écrit : « *Toutes les appréhensions antérieures craignant que l'Afrique serve de laboratoire d'essai des vaccins sont aujourd'hui avérées. On attend la réponse du représentant de l'OMS à la demande d'explication envoyée par le ministre de la santé, lui aussi ridiculisé dans cette comédie.* »

Cette affaire risque de provoquer un nouveau bras de fer entre l'OMS et les autorités malgaches qui se sentent trahies. L'OMS est même accusée de tromperie. Un conflit s'est déjà produit avec l'Organisation lorsque l'IMRA, soutenu par le chef de l'Etat, a affirmé avoir découvert un traitement contre le Covid-19, le Tambavy Organics. Andry Rajoelina a toujours été opposé au vaccin, prenant la défense des chercheurs malgaches. Sous la pression internationale et de l'opposition, dont Marc Ravalomanana qui a écrit une lettre au Système des Nations unies pour réclamer l'importation de vaccin, le pouvoir a finalement cédé et a passé commande, tout en martelant que la vaccination n'est pas obligatoire.

Le Km/Cnoe interpelle le ministère des affaires étrangères et appelle Tehindrazanarivelo Djacoba à convoquer les représentants de l'UE et des organismes onusiens œuvrant dans le domaine de la santé afin de demander des explications officielles concernant cette affaire.

17/06 - La 1ère campagne de vaccination est arrivée à son terme et l'objectif de 250.000 doses injectées n'est pas atteint. Un stock de près de 60 000 doses serait inutilisé et voué à la destruction. Après un démarrage très lent, les opérations se sont accélérées. Le ministère de la santé et l'Unicef ont exhorté la population à se rendre dans les centres de vaccination pour limiter la perte des doses non-employées. Il va s'écouler un certain temps avant l'arrivée de la prochaine cargaison, destinée en priorité à la seconde injection. L'AstraZeneca Covishield fera certainement partie des lots, mais on parle aussi d'autres types de vaccin. L'avis de l'académie de médecine sera, dit-on, sollicité.

19/06 - Vaccin Covishield : « Nous allons continuer à l'utiliser », déclare le coordonnateur résident du Système des Nations unies : « *il est important qu'on sache que les vaccins ont été homologués par l'OMS. Par rapport à cela, les décisions des pays d'accepter ou pas les vaccins n'affectent donc pas la validité de ces vaccins. Nous allons continuer à l'utiliser* ». Madagascar fait partie d'une longue liste des pays africains qui ont pu bénéficier du vaccin Oxford-AstraZeneca fabriqué par un laboratoire indien, soit à travers l'Union africaine, soit à travers le programme Covax. Saisie par le chef de l'Etat, l'Académie de médecine avait aussi plaidé pour l'AstraZeneca d'autant qu'il est facile de le conserver.

21/06 - D'après la délégation de l'UE à Madagascar, la décision des autorités européennes de ne pas reconnaître le Covishield est fondée sur les recommandations de l'Agence européenne des médicaments (AME) et a été prise indépendamment de l'initiative de l'OMS. Les parties prenantes du mécanisme Covax, dont l'OMS est la principale autorité sanitaire, décident en toute indépendance des vaccins qui seront distribués par le biais de ce mécanisme. De son côté, le comité d'urgence de l'OMS sur la pandémie s'est prononcé en avril **en défaveur de la mise en place d'un passeport vaccinal obligatoire pour les voyageurs internationaux.** Il recommandait ne pas exiger de preuve de vaccination comme condition d'entrée étant donné les preuves limitées concernant la performance des vaccins sur la réduction de la transmission et l'inégalité persistante en matière de distribution des vaccins. **Une recommandation qui n'a pas été prise en compte par les européens.** *La Vérité* écrit : « *Les Européens érigent un nouveau 'mur de Berlin'* »

Une bonne partie des personnes qui se sont pressées dans les vaccinodromes mettent en doute l'efficacité du vaccin et elles ne sont pas loin de se retourner contre les responsables gouvernementaux. *Midi*

écrit : « Les scientifiques n'émettent aucune réserve sur ce vaccin. Il est peut-être nécessaire aujourd'hui, de faire une véritable campagne d'explications pour rassurer l'opinion. »

La date de livraison de la deuxième dose du vaccin Covishield reste méconnue et le doute s'installe sur cet acheminement. On ignore également quel sort sera réservé aux 51 060 doses qui n'ont pas été utilisées lors de la 1ère campagne et qui sont périmées. Elles doivent être retirées de la chaîne de distribution et éliminées en toute sécurité.

25/06 - Le ministère de la santé donne son feu vert à l'importation de vaccins anti-Covid par le secteur privé : « Vous êtes autorisés à importer des vaccins et à les administrer aux employés du secteur privé et à leurs familles, selon les conventions qui vous lient ensemble », indique le ministère. Le secteur devra se conformer aux réglementations en vigueur en matière d'importation de produits médicaux et s'assurer de sa capacité à garantir la sécurité des vaccins et le respect des chaînes de froid.

28/06 - L'état d'urgence sanitaire est maintenu pour les 15 prochains jours, a annoncé le premier ministre Christian Ntsay. Et ce malgré la baisse des nouveaux cas de Covid-19 et du nombre de décès au cours des 15 derniers jours. Le couvre-feu est maintenu mais réduit de minuit à 4h du matin. Tout regroupement de plus de 400 personnes est interdit à Antananarivo, Ambohidratrimo, Ambatondrazaka et Fianarantsoa 1. Le curseur était à 200 personnes au cours des 15 derniers jours. Les vols internationaux demeurent suspendus. Les vols nationaux restent en revanche autorisés. Durant les quinze prochains jours, l'État évaluera la situation sanitaire à l'international. Une décision concernant la réouverture des frontières sera prise à l'issue de cette période.

197 000 personnes ont reçu une première dose du vaccin Covishield, a indiqué Christian Ntsay. La deuxième dose devrait être disponible d'ici le 10 d'août. L'Etat estime qu'à terme, d'ici 2023, 800 000 doses devraient être administrées à Madagascar. Le premier ministre souligne que le Covishield est validé et approuvé par l'OMS. Les autorités sanitaires européennes sont en train de se pencher sur la validation du Covishield, indique-t-il.

17/06 - Maison centrale d'Antanimora : 173 détenus volontaires pour se faire vacciner contre le Covid-19 après une opération de sensibilisation. L'opération a été menée à l'initiative du ministère de la justice en partenariat avec l'Unicef, le Pnud et l'OMS. On compte actuellement 3 300 détenus à Antanimora, pour une capacité d'accueil de 800 personnes seulement.

30/06 - Sommet de la SADC - La délégation malgache, conduite par le ministre des affaires étrangères, a dénoncé la différence de traitement des pays à propos du vaccin anti-Covid-19. Le chef de la diplomatie, Djacoba Tehindrazanarivelo, « a attiré l'attention du Conseil sur les pratiques de certains pays qui appliquent des conditions différentes à leur territoire selon le type de vaccin administré ». L'occasion pour Madagascar de « plaider en faveur de la non-discrimination entre personnes vaccinées dans la mesure où les vaccins utilisés dans les États de la région sont reconnus par les différentes autorités sanitaires internationales et nationales compétentes ». « Cette limitation est non seulement discriminatoire entre les personnes vaccinées, mais elle freine aussi les programmes de vaccination en cours », a estimé le ministre qui a laissé entendre que « cette discrimination pourrait reposer sur des intérêts financiers ». Les chefs d'État et de gouvernement de la SADC ont soutenu la position malgache et lancé un appel aux pays qui limitent les déplacements des résidents de la SADC « en fonction de l'origine et du type de vaccin, à revenir sur leur position. »

► Médias, réseaux sociaux

01/06 - L'Ordre des journalistes de Madagascar (OJM) condamne les actes de violence perpétrés tout récemment contre des journalistes. Parmi ces faits, le cas d'un journaliste qui aurait reçu des menaces après avoir publié un article sur un détournement de fonds. Autre cas : les agressions contre le journaliste d'une TV locale à Ampasika et à Antsohihy. Des journalistes auraient été également contraints de supprimer les images portant sur l'application du confinement dans certains quartiers de la capitale. Le président de l'OJM, Gérard Rakotonirina, a rappelé l'existence de textes qui protègent et réglementent les activités des personnels des médias. Parmi eux, le code de la communication qui stipule que « toute violence physique ou morale par les autorités publiques, par les forces de l'ordre à l'endroit des journalistes ou une équipe de reportage ou d'une station radio et de télédiffusion portent atteinte à leur matériel de travail, est passible de poursuite et de sanction conformément aux dispositions du code pénal. » La non-application de ces textes met les journalistes dans une situation d'insécurité et les rend vulnérables dans l'exercice de leur métier.

25/06 - Un reportage sur le kere dans le Sud crée une vive polémique. La situation dans le Sud attire une fois de plus l'attention de la presse internationale à la suite des images diffusées et des reportages effectués par la journaliste correspondante de *France24* et *TV5 Monde*, Gaëlle Borgia récompensée du Prix Pulitzer 2020 avec plusieurs journalistes du *New York Times* pour un article sur l'ingérence Russe à Madagascar. Son

reportage présente une réalité qui dérange. On y voit des femmes préparant et consommant de chutes de cuir de zébu à Ambovombe Androy³. *L'Express* écrit : « Elle a eu peut-être la maladresse de dire que le cuir venait de chaussures usées au lieu du cuir qui sert à fabriquer des sandales. Du coup, elle fait l'objet d'une cabale pour avoir rabaissé les Antandroy. D'aucuns osent affirmer que le cuir est un plat traditionnel du Sud et que cela n'a rien de scandaleux. On fait parler les mêmes personnes qui figuraient dans le reportage pour accuser la journaliste de subornation de témoins. Le reportage n'a fait que confirmer ce que l'ONU et le PAM ont annoncé, en l'occurrence un désastre humanitaire. » La vidéo a provoqué de violentes réactions des autorités. Après le reportage, la journaliste a interpellé le président à travers un message sur sa page Facebook. « Message à notre cher et beau président : savez-vous que certains habitants mangent des semelles de sandales en cuir de zébu (oui vous avez bien lu) car ils sont en train de mourir de faim ? Ils ramassent les déchets des cordonniers et les font cuire à l'eau et au sel. Ou alors les font griller mais c'est très très dur à avaler. Je pensais avoir touché le fond mais là nous creusons encore. C'est réel et c'est en 2021. Je vais de sidérations en sidérations... ». Le reportage a provoqué la colère du gouverneur de la région Androy, Lahimaro Soja, qui a parlé de mise en scène⁴. « Le kere et la malnutrition qui sévissent ne doivent pas être un prétexte pour colporter de fausses informations et insulter la culture malgache », a-t-il déclaré, parlant d'une « campagne de dénigrement du régime et d'humiliation de Madagascar ». L'ancienne directrice de communication de la Présidence, Rinah Rakotomanga, a accusé la journaliste d'acheter des gens malheureux pour faire du buzz. Paubert Mahatante, un activiste originaire de la ville d'Ambovombe, a remercié la journaliste d'être l'ambasadrice de ces réfugiés climatiques à travers son reportage.

29/06 - A travers un communiqué⁵, les journalistes correspondants de la presse internationale à Madagascar affichent leur soutien à la journaliste Gaëlle Borgia, à la suite des attaques dont elle fait l'objet depuis la publication d'une vidéo sur sa page Facebook, alertant sur la situation humanitaire dans le sud de Madagascar. « Gaëlle Borgia fait l'objet d'une campagne de dénigrement, d'insultes répétées sur les réseaux sociaux, qui s'apparentent à du cyberharcèlement » indiquent les journalistes.

30/06 - La station publique TVM a répliqué dans un long communiqué à la déclaration des journalistes correspondants de la presse internationale, demandant que cesse la « cabale nauséabonde devenue du cyberharcèlement contre Gaëlle Borgia ». Le directeur par intérim défend les journalistes locaux de la chaîne qui ont été accusés de vouloir jeter un doute sur la crédibilité de ce reportage qui a fait le tour des médias internationaux. Le directeur de TVM affirme que les journalistes locaux de la TV nationale se sont déplacés au lieu du reportage de Gaëlle Borgia et ont interrogé les témoins interviewés par la journaliste de la France 24. Ces derniers auraient révélé qu'il s'agissait d'une mise en scène en contrepartie de « cadeaux » que la journaliste les aurait offerts. Les signataires du communiqué des correspondants de la presse internationale avaient fustigé ce contre-reportage des journalistes locaux, jugés « non professionnels », de l'inexistence de recoupement auprès de la principale concernée, Gaëlle Borgia.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Ressources naturelles

08/06 - Le Syndicat professionnel des mines de Madagascar et la Plateforme des notables de Toliara réclament la reprise du projet Base Toliara, suspendu depuis 2019. « La reprise du projet minier sera un signal fort aux investisseurs potentiels et répondra à la voix des populations concernées directement par ce projet », déclarent-ils dans un communiqué. « Le projet est là pour répondre à leurs attentes par la création d'au moins 3.600 emplois directs et indirects à travers les secteurs impactés », ajoutent-ils. Les rédacteurs du communiqué dénoncent « des manœuvres écolo-gauchistes perpétrées par des ONG spécialisées dans le blocage des gros investissements directs étrangers ». En novembre 2019, l'Etat avait décidé de suspendre le projet Base Toliara, estimant que « les bénéfices apportés par le projet pour les communautés locales ou le pays ne sont pas suffisamment clairs ». Le Craad-OI et le collectif Tany ont encore tout récemment appelé à l'annulation définitive de ce projet d'exploitation des sables minéralisés « pour respecter le principe de précaution ».

Face à un regain d'activités des entités qui réclament la reprise des activités de la société minière Base Toliara, le Craad-OI et le Collectif Tany ont rappelé dans une lettre ouverte au chef de l'Etat et au gouvernement les principaux faits qui rendent, selon eux, l'arrêt des activités de cette société indispensable⁶.

³ <https://www.youtube.com/watch?v=XONdyA7xcUY&t=79s>

⁴ <https://www.koolsaina.com/gaelle-borgia-accusee-diffuser-fausses-informations-insulte-envers-la-culture-malgache/>

⁵ <https://www.facebook.com/photo?fbid=10221765814586971&set=pcb.10221765816627022>

⁶ Cf. Blog Justmad - <https://p0.storage.canalblog.com/01/48/448497/129314422.pdf>

15/06 - Carrière d'Andilana Avaratra : la formalisation des exploitants en perspective. Les discussions avec les parties concernées s'enchaînent en vue de la réouverture réglementée de la carrière de béryl. Fidiniavo Ravokatra, ministre des mines et son équipe, se sont rendus à Ambatondrazaka pour se concerter avec les autorités (gouverneur, préfet, députés, maires), les Tangalamena, les forces de l'ordre, les exploitants, les acheteurs de pierres ainsi que les propriétaires de terrains afin de ramener les opérateurs dans un cadre légal. Un conflit à caractère tribal entre les autochtones et un groupe d'immigrés avait éclaté le 27 avril sur le site d'exploitation. Les autorités avaient décidé au mois de mai de fermer la carrière, malgré la désapprobation des exploitants. Une décision qui avait dégénéré en affrontements mortels entre ces derniers et les forces de l'ordre. Les parties projettent d'élaborer « *une feuille de route* » pour résoudre les conflits en prenant en compte les propositions émanant de ces rencontres. Entre autres, l'élaboration d'un cahier des charges pour les activités d'exploitation et la mise en place d'une centrale d'achat ainsi que d'une unité de contrôle de qualité. « *L'Etat souhaite mettre en place les dispositions avantageant les exploitants et permettant également de garantir le prélèvement des ristournes pour le développement des fokontany, des communes, de la région et du pays* », a évoqué Fidiniavo Ravokatra. Un objectif qui concerne de nombreuses exploitations illicites partout sur la Grande île.

18/06 - Le ministre des mines et des ressources stratégiques, Fidiniavo Ravokatra, a indiqué que la quantité d'or stockée à la BFM a franchi la barre d'une tonne après 4 mois d'achats auprès des opérateurs. Le premier achat effectué par la BFM a eu lieu en décembre 2020. Le ministre a souligné que l'achat d'or pour accroître les réserves va se poursuivre. Il s'agit d'établir une valeur refuge, de formaliser et assurer la traçabilité du secteur, a-t-il expliqué. La signature du protocole d'accord entre le ministère et la Banque centrale pour la constitution des réserves d'or nationales a eu lieu en janvier 2020.

30/06 - Trafic de bois de rose - La surveillance des zones sensibles se raffermi. Des patrouilles de surveillance côtière sont opérationnelles dans les zones côtières autrefois écumées par les trafiquants. Elles permettront de lutter contre la contrebande furtive. Basée dans le Nord-Est et l'extrême Sud-Est, une petite flottille d'intercepteurs rapides est mise au service de la patrouille de surveillance côtière.

► Environnement, aménagement, foncier

03/06 - Déforestation : l'aire protégée de Menabe Antimena, l'une des grandes forêts sèches de la région, disparaîtra dans 4 ans. Des squatteurs exploitent illicitement 45 % de la superficie du site avec la complicité de certaines personnalités locales, selon des spécialistes de l'environnement. L'aire protégée a produit quotidiennement 3 à 5 camions de maïs durant le mois de juin 2020, selon un rapport publié par l'Alliance Voahary gasy (AVG). Les écologistes avaient déjà alerté les autorités sur l'état de dégradation avancée du site, transformé en terrain de culture de maïs et d'arachides, en plus des différents types d'exploitations illicites engendrant une déforestation à outrance ainsi que des trafics de bois précieux et d'espèces endémiques. Les appuis fournis aux riverains de cette aire protégée étalée sur 210 312 hectares entre les districts de Belo-Sur-Tsiribihina, Morondava et Mahabo, n'ont pas solutionné le problème. L'embuscade tendue en mars à un agent forestier en mission, gravement blessé, illustre la farouche détermination des exploitants illicites à poursuivre leurs activités au détriment de l'environnement.

07/06 - Le ministère de l'environnement s'est fixé l'objectif de reboiser 75 000 ha chaque année. « Nous sommes la dernière génération qui peut encore se réconcilier avec la nature avant sa destruction », propos tenus par la ministre Baomiavotse Raharinirina en marge de la journée mondiale de l'environnement. Toutes les données recueillies sur les pertes en matière de biodiversité, plus particulièrement terrestres, alarment sur le sort de Madagascar. Selon le ministère, « *100 000 ha de forêts sont perdus chaque année dans tout le pays* ». Si les pertes progressent à vitesse grand V, les actions de conservation et les tentatives de restauration des couvertures forestières menées par les divers acteurs, quant à elles, n'arrivent pas à suivre la même tendance. La Grande île se classe en 2017 dans le top 4 des pays dans le monde en termes de déforestation. De 2001 à 2020, le pays aurait perdu plus le quart de sa couverture forestière, plus d'un million d'hectares entre 2009 et 2018.

21/06 - « Après l'état d'urgence sanitaire dû à la pandémie de Covid-19, « l'état d'urgence environnemental » devrait être décrété à Madagascar », écrit *La Gazette*. « *Si l'Etat met en avant dans son programme la restauration de la forêt et la sauvegarde de la biodiversité, elle devrait s'y mettre à fond. La surexploitation des forêts à cause de la production de charbon de bois constitue la principale cause de destruction de l'environnement à Madagascar et pourtant, aucune mesure n'est prise face aux multiples infractions qui se produisent quotidiennement, notamment le transport illicite en tonnes de ces produits. D'ailleurs, en décembre 2020, l'ONU a appelé le monde entier à décréter l'état d'urgence climatique. Le secrétaire général de l'ONU à cette époque a exhorté les pays membres 'à faire cesser les coups portés à notre planète, et à faire ce qu'il faut pour garantir l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants'.* »

17/06 - Le Tiomena [vent de sable] sévit depuis le mois d'octobre 2020 dans l'Androy. « *Le Tiomena résulte de la hausse de la température et de la dégradation du sol. Cette dernière est causée par la perte de la couverture végétale, elle-même provoquée par la culture sur brûlis et la coupe* », explique l'universitaire Tsimanaoraty Mahatane Paubert, expert en changement climatique à l'université de Toliara. Il déforme le paysage, favorise l'ensablement des forêts et des routes, assèche la végétation et provoque la baisse des précipitations. « *Le phénomène, et spécifiquement la migration des dunes, constitue un fléau qui porte atteinte au développement notamment agricole dans la région Sud* », indique la représentante du Pnud. Face à l'urgence de la situation, la Pnud et le gouvernement ont initié des actions de fixation des dunes le long des côtes des régions Sud. Les travaux sont confiés aux populations locales. Chaque travailleur perçoit 4.700 Ar par journée de travail, payés par tranche de 10 jours, et une épargne de 3.575 Ar par journée de travail, déposée sur le compte du bénéficiaire pour servir de fonds de démarrage pour une activité génératrice de revenus.

30/06 - Durant la COP26 de Glasgow, Madagascar entend plaider pour la solidarité climatique et la responsabilisation des pays qui ont contribué à la situation de sécheresse qui prévaut dans la région Androy. Se référant aux perspectives climatiques délivrées par la direction générale de la météorologie, la ministre de l'environnement a fait savoir que la température dans cette région pourrait monter de 2 à 3°C d'ici 30 à 50 ans si les décisions prises lors de la COP26 sont scrupuleusement mises en œuvre et respectées. Une hausse de 7°C serait à prévoir si nous maintenons notre mode de production et de consommation. La température de l'Androy pourrait atteindre 42°C à 46° d'ici 30 à 50 ans et les tempêtes de sable y rendraient la vie extrêmement difficile. « *Le kere qui sévit dans la région Androy a également été causé par la destruction des forêts de cette région par l'administration coloniale* », ajoute la ministre Baomivotse Raharinirina. Elle a détruit les forêts qui servaient de refuge aux Malgaches de cette région, les Tandroy. Des destructions qui se sont poursuivies après l'indépendance. La ministre lance un appel à la « *solidarité climatique* » avec les pays riches.

17/06 - Lutte antiacridienne : 10 000 ha de terrains traités à Anosy et Androy depuis le début de la campagne. Les opérations aériennes ont permis aux équipes de traiter jusqu'à 400 ha à l'heure. 10.000 litres de pesticides ont été nécessaires pour couvrir les 10 000 ha traités à ce jour. Trois hélicoptères de l'armée ont été utilisés pour repérer les sites à traiter et épandre les produits.

04/06 - Pour un audit des impacts environnementaux et sociaux de l'exploitation minière Rio Tinto-QMM et pour des mesures urgentes de réparations et de protection face à la pollution de l'eau et à la radioactivité⁷. Le Craad-OI et le Collectif Tany écrivent notamment : « *En cette période où les autorités sont en train de négocier les termes du renouvellement éventuel du contrat de la compagnie Rio Tinto/QIT Madagascar Minerals (QMM) pour l'extraction d'ilménite à Taolagnaro, il est indispensable de souligner que des organisations de la société civile ont tiré la sonnette d'alarme à diverses reprises, et ont appelé à un audit environnemental et social exhaustif de cette exploitation minière afin d'alerter les autorités compétentes sur les préjudices subis par les habitants des villages directement affectés par l'installation de cette compagnie minière. Face au constat établi par une nouvelle analyse scientifique de la pollution de l'eau par ses opérations minières, des mesures urgentes doivent être prises pour tenir la compagnie responsable de ces impacts néfastes sur l'environnement et la santé des communautés locales concernées. (...) Nous demandons incessamment aux autorités compétentes de prendre les mesures urgentes qui s'imposent pour tenir la compagnie Rio Tinto/QMM responsable des conséquences négatives de son exploitation minière, et exiger de cette compagnie les réparations qui s'imposent à l'égard des communautés affectées.* »

06/06 - Qualité de l'air à Antananarivo - Situation de plus en plus alarmante. L'air de la capitale devient irrespirable mais les habitants ne s'en rendent pas compte. La situation a empiré depuis octobre. La concentration en particules fines est plus de dix fois supérieure à la norme de l'OMS, avec 243,6 microgrammes/m³ de particules fines. Les feux de forêts ne sont pas les seuls facteurs de la dégradation de la qualité de l'air à Antananarivo. Les fumées émises par les échappements des voitures, les briqueteries et l'incinération des ordures à l'air libre y sont également pour beaucoup.

17/06 - Projet Tanamasoandro : début du processus d'implantation de 240 logements à Tsimaha-beomby Imerintsiatosika. Le conseil des ministres a donné son feu vert pour le lancement des appels d'offres en vue de la concrétisation de ce projet de ville nouvelle. La première tranche du projet sera érigée sur un terrain de 980 ha, composé en grande partie de terrains domaniaux. Une commission d'évaluation a été mise en place afin de déterminer les détails des indemnités qui seront offertes aux propriétaires expropriés. Les responsables sont aussi à pied d'œuvre pour la construction d'une voie rapide reliant Andohatapenaka à Imerintsiatosika. Un appel à manifestation d'intérêt relatif à cette infrastructure a déjà été lancé. Le projet Tanamasoandro, considéré comme le projet phare du 1er quinquennat d'Andry Rajoelina, prévoit la construction

⁷ Cf. Blog Justmad - <https://p6.storage.canalblog.com/66/11/448497/129286537.pdf>

de 50 000 logements, un hôpital, des infrastructures scolaires aux normes, des bureaux, des centres commerciaux, des espaces verts et des lieux de loisirs ainsi que des logements sociaux. La première phase du projet Tanamasoandro devrait être prête pour l'accueil des Jeux des îles de l'océan Indien en 2023. Andry Rajoelina a annoncé que « *l'Académie nationale sportive de haut niveau* », sera construite dans la nouvelle ville.

► Economie – Social

04/06 - Pour 2020, les importations de riz nécessaires au maintien de la consommation à un niveau stable sont estimées par le PAM, la FAO et le ministère de l'agriculture à 303 660 tonnes. Le calcul de ce besoin se base sur la disponibilité intérieure (production usinée) qui est de 2,8 millions de tonnes et l'utilisation totale (consommation alimentaire, semences, pertes), estimée à 3,1 millions de tonnes. Les prévisions d'importation pour cette année sont supérieures à celles de l'année précédente. La consommation moyenne de riz diminue progressivement et est estimée à près de 100 kilos par personne et par an. Cette baisse résulte d'une tendance à la diversification alimentaire et à la hausse continue des prix du riz.

09/06 - Le ministère de l'économie et des finances entend intégrer 800 000 nouveaux contribuables dans le secteur formel. Pour 2021, le ministère cible 1,25 millions de contribuables. Un peu plus de 455 000 d'entre eux sont déjà actifs et ont payé leurs impôts en 2020. Près de 800 000 d'entre eux restent encore à sensibiliser et à intégrer au secteur formel. Pour sensibiliser au civisme fiscal et procéder à la formalisation de ces entreprises, le ministère a lancé le programme « *Anjara hetrako* » (« *ma contribution fiscale* ») en novembre-décembre 2020. Pour ces deux mois de campagnes, le ministère a pu collecter plus de 429 millions Ar. et délivrer 17 880 cartes fiscales. En 2020, la direction générale des impôts avait pu enrôler plus de 100 000 nouveaux contribuables par rapport à 2019.

09/06 - Programme « One district, one factory » - 30 industries en cours d'installation. Le gouvernement a l'objectif de mettre en place des industries dans chacun des 119 districts. « *Nous faisons en sorte que chaque industrie réponde aux besoins et au contexte local* », souligne le chef du gouvernement.

16/06 - Rechute de l'Ariary au Marché interbancaire de devises (MID). L'euro pointe à 4591 Ariary en valeur indicative. Cette dépréciation chronique coïncide avec de nombreuses enquêtes en cours sur le non-rapatriement de devises de plusieurs millions de dollars. Quant à la réserve d'or de la Banque centrale, son efficacité à faire de l'Ariary une monnaie forte plonge les spécialistes des questions monétaires dans la perplexité car le métal jaune n'est plus une référence, il n'est plus qu'une valeur refuge. Des voix se font entendre pour modifier le mécanisme et les modes d'emploi du système de change flottant en vigueur depuis 1997. Le temps est peut-être venu, selon ces analystes, d'ouvrir le MID aux « *traders ambulants* » pour aspirer vers le circuit formel un épais matelas d'euros et de dollars, sur lequel reposent des transactions illicites, prospères et à l'abri des regards indiscrets.

17/06 - Le port minier de QMM à Ehoala sera ouvert aux opérations de cabotage national, notamment avec Toamasina. L'objectif est, entre autres, de soutenir le développement régional en facilitant les flux de marchandises qui existent notamment entre ports malgaches. Le port d'Ehoala ambitionne également de devenir un hub dans l'océan Indien, autrement dit un port d'éclatement grâce à son tirant d'eau de 15 mètres, le plus profond de la région. Des marchandises en provenance d'Asie du Sud-est, par exemple, pourraient y être transbordées par des navires vides, pour ensuite être acheminées vers leur destination finale, notamment dans la zone océan Indien et en Afrique. Au titre des autres projets au sein du port figure l'exploitation du Parc Ehoala, une zone pré-aménagée de 400 ha où se sont déjà installés quelques opérateurs mais où d'autres sont attendus, ainsi que l'utilisation d'énergies renouvelables.

24/06 - Jirama : une subvention de 380 milliards Ar pour 2021, d'après le projet de loi de finances rectificative 2021, contre 121 milliards initialement prévus dans la loi de finances. Cette subvention vise à « *soutenir le fonctionnement, financer le plan d'investissement et apurer les arriérées* ». En plein redressement, la Jirama a encore enregistré une perte de 480 milliards Ar en 2020, a indiqué son président, Solo Andriamanampisoa. Les défis sont encore nombreux pour la société d'Etat. Toutefois, la renégociation des contrats avec ses fournisseurs lui a permis d'économiser 232 milliards Ar. Grâce à cette renégociation, les prix de l'électricité achetée par la Jirama ont été revus à la baisse. 15 % de la production de la compagnie ne sont pas commercialisés à cause des vols, ce qui représente une perte de 100 milliards Ar, selon Solo Andriamanampisoa.

25/06 - Le Plan Emergence de Madagascar (PEM) est en cours de réalisation alors qu'il n'a pas encore été présenté. Alors que la présentation du PEM est sans cesse reportée depuis janvier 2021, le directeur général des projets présidentiels, Augustin Andriamananoro, affirme que le Plan est déjà dans sa phase de mise en œuvre, selon une démarche qui privilégie l'approche malgacho-malgache. Un certain nombre de projets et d'actions sont en cours de réalisation, a-t-il indiqué.

17/06 - Projet de loi de finances rectificative (PLFR)- 60 milliards Ar de plus pour le social : éducation, eau, hygiène et assainissement, santé publique, population et promotion des femmes. Des priorités longtemps délaissées, au grand dam de la société civile, que le FMI, concepteur de cette loi de finances rectificative, a remis au premier plan. Les financements « grands projets » pour extirper les populations de l'engrenage de la famine dans les régions Androy et Anosy, décidés lors du récent colloque, seraient déjà inclus dans les dépenses d'investissement public de cette PLFR.

18/06 - Les syndicalistes du Fisema réclament plus de justice sociale. Constatant la création d'infrastructures « *manara-penitra* » [aux normes internationales] par l'Etat, ils déplorent que les conditions de travail de la grande majorité des travailleurs malgaches ne soient pas elles aussi « *aux normes* ». « *Le pouvoir d'achat de la majorité de la population ne cesse de se dégrader et les revenus arrivent à peine à couvrir les besoins essentiels comme l'habillement, la santé et l'éducation* », déclare le Fisema qui constate par ailleurs « *une augmentation inquiétante du nombre de travailleurs qui ne perçoivent plus de salaires, même ceux du secteur public comme les universités, les communes, ou encore les enseignants Fram. D'autre part, beaucoup de retraités ne jouissent plus de leur pension.* »

30/06 - « La ratification des conventions 155, 161, 187 et 190 de l'OIT se profile. Des études sont actuellement menées pour atteindre cet objectif. La ratification de ces conventions pertinentes en matière de sécurité et santé au travail renforce l'engagement du pays dans la lutte pour le travail décent », déclare Jerison Razafimanantsoa, directeur général du travail et des lois sociales. Le projet de loi devrait être présenté au Parlement durant la session parlementaire du mois d'octobre, en parallèle avec la refonte du code du travail. A noter que la convention 190 concerne la lutte contre le harcèlement et les violences au travail.

► **Coopération, bailleurs de fonds**

01/06 - Filets sociaux de sécurité : 150 millions de dollars du FID. Faisant suite à l'accord de financement signé en mars entre l'Etat et la Banque mondiale, le troisième fonds additionnel alloué aux projets filets sociaux de sécurité mis en œuvre depuis 2014 vient d'être accordé. Ce financement non remboursable, à hauteur de 150 millions de dollars, servira à renforcer la résilience de plus de 206 000 ménages vulnérables dans 14 régions et 29 districts jusqu'en 2023. Les premiers transferts monétaires pour le développement humain, à l'exemple du « *Vatsin'Ankohonana* » et du « *Fiavota* », sont prévus pour le mois d'octobre. Quant aux filets sociaux productifs « *Asa Avotra Mirindra* », les premiers travaux devront débuter au mois de février 2022.

23/06 - Le ministre de l'économie et des finances, Richard Randriamandranto, a obtenu confirmation de l'approbation par la Banque mondiale d'un nouveau crédit de l'IDA d'un montant de 150 millions de dollars. Les fonds seront destinés à financer un projet de transformation économique pour une croissance inclusive. Ce projet est le premier d'une nouvelle série visant à étendre le modèle d'intervention réussi des Pôles intégrés de croissance (PIC) qui avaient pour objectif de soutenir des secteurs à forte croissance dans des régions spécifiques comme Diana, Atsimo Andrefana, Anosy et concernant notamment le tourisme, l'agro-business, les infrastructures et le développement du secteur privé. Le nouveau projet de transformation économique pour une croissance inclusive couvrira de nouvelles régions et va cibler l'entrepreneuriat numérique. L'objectif principal est d'augmenter la croissance des PME dans les régions cibles en les aidant à attirer et retenir les investissements privés et à lever les contraintes à l'investissement.

17/06 - Signature d'un accord de coopération économique et technique entre Madagascar et la République Populaire de Chine. Il s'agit d'un don sans contrepartie d'un montant de 90 millions de Yuans, soit l'équivalent de 53 milliards Ar, qui servira à financer des projets à déterminer par les deux gouvernements. Ce don vise à soutenir les efforts du gouvernement malgache dans le cadre de la reprise économique post-Covid-19. Pour le chef de la diplomatie malgache, Tehindrazanarivelo Djacoba, le soutien de la Chine « *mérite d'être salué car il vient en appui aux efforts du gouvernement dans la mise en œuvre de projets structurants et concrets en faveur de l'amélioration de la vie quotidienne de la population malgache et d'un développement durable et partagé de Madagascar* ».

22/06 - Madagascar-Chine : les échanges ont résisté à la crise sanitaire. La nouvelle ambassadrice Guo Xiaomei et son conseiller économique indiquent que les échanges ont atteint 930 millions de dollars en 2020 contre un milliard en 2019. Cette année les chiffres devraient s'améliorer par rapport à l'année dernière mais ils ne retrouveront pas le niveau de 2019. Malgré tout la Chine reste l'un des premiers partenaires de Madagascar, le 19e partenaire de la Chine en Afrique. En dépit de cette baisse, les projets avancent normalement. « *Le stade Barea est terminé à 90 % et sera bientôt inauguré. C'est un projet financé totalement par l'État malgache et construit par une entreprise chinoise retenue après appel d'offres* » précise le conseiller économique. Les visites de techniciens malgaches en Chine vont pouvoir reprendre.

18/06 - Air France - Air Madagascar : vers un règlement à l'amiable du litige qui oppose les deux compagnies. Selon un arrêt de la Cour d'appel de Paris de début mai, dont *Jeune Afrique Business* a pris connaissance, les deux sociétés sont invitées à s'entendre, « dans le cadre d'une médiation », d'ici la fin de juin 2021. Pour *Midi*, « quelle que soit l'issue de cette affaire, Air Madagascar se trouve dans une situation très difficile. Son avenir ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices avec notamment une compression du personnel qui est devenue incontournable. Des observateurs voient à travers ce règlement à l'amiable la possibilité d'une entrée en lice d'Air France dans le futur de la compagnie aérienne malgache qui risque de ne plus être... nationale ».

► Le « kere » dans le Sud⁸

09/06 - Le taux de malnutrition aiguë dont souffrent les enfants dans le Sud est passé de 9 à 16 % en 4 mois, de décembre 2020 à mars 2021. En l'absence d'actions urgentes, ces enfants courent 4 fois plus de risque de décéder que des enfants vivant dans des conditions normales, alerte le PAM. La malnutrition met également en péril le futur de ces enfants dont la productivité physique et intellectuelle sera impactée. Sur le moyen et long terme, ce seront des centaines de milliers de potentiels mobilisables que le pays aura perdus, prévient le PAM.

12/06 - Colloque pour l'émergence du Sud : Andry Rajoelina mise sur des solutions malgacho-malgaches. « *Nous en faisons un défi* », lance-t-il. Sortir le Sud de la pauvreté pour un développement durable. Tel est le principal objectif de la rencontre initiée par l'exécutif, notamment en faveur des régions Anosy et Androy. Elle vise à identifier les défis à relever et les actions prioritaires à entreprendre dans chaque district, en adéquation avec les besoins de la population et des acteurs du développement. Depuis des décennies, le Sud fait face à de nombreux obstacles en matière de développement, entre autres, la malnutrition chronique, l'insécurité ou encore l'insuffisance des infrastructures. A cela s'ajoutent les défis liés au changement climatique. Les promesses des dirigeants étatiques successifs n'ont jamais pu aboutir. Le choix de tenir ce colloque régional sans la participation des partenaires marque la volonté du pouvoir de ne plus se décharger sur l'assistance internationale. Dans le cadre de l'émergence du Sud, le président de la République a annoncé la mise en place de parcs solaires dans les districts de Bekily, Ambovombe, Beloha, Taolagnaro, Betioky et Ampanihy. Plusieurs routes nationales seront réhabilitées. Deux importants pipelines pour acheminer l'eau seront construits sur les fonds propres de l'Etat. Des unités de production d'eau potable purifiée, financées par la Fondation Rajoelina, seront gérées par des associations de femmes. Ces usines d'ensachage permettront de produire des sachets d'un demi-litre d'eau potable par jour pour 60.000 habitants de cinq districts du Sud, dans l'Androy et l'Anosy. L'installation d'une base militaire opérationnelle avancée est prévue dans certains districts, en particulier ceux répertoriés comme zones rouges. Le Sud sera doté d'un hélicoptère qui servira, entre autres, à combattre l'insécurité et à appuyer la lutte antiacridienne. Des stades seront construits à Amboasary, Betroka, Tsihombe, Beloha, Ampanihy, Bekily, Betioky. Le coût total de ces projets est de 4,5 milliards Ar.

La Gazette met en doute la capacité pour Madagascar d'autofinancer tous les projets présentés pour l'émergence du Sud. Les solutions « *malgacho-malgaches* » dépendraient en fait exclusivement des financements extérieurs. « *Le Chef de l'Etat lui-même a spécifié que le Plan Emergence du Grand Sud va être présenté aux investisseurs, ce qui ne fait que renforcer la dépendance de la Grande Ile aux aides internationales* », écrit-il. La Banque mondiale va financer divers projets dont la construction de routes, pour ne citer que la RN 10 Andranovory-Betioky-Ampanihy (montant de 200 millions de dollars, selon le titre).

14/06 - L'Usaid alloue 40 millions de dollars pour apporter une aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence. L'Usaid utilisera cette somme pour financer les projets en cours gérés par ses partenaires comme le PAM, l'Unicef et Catholic Relief Services (CRS). Ces derniers assureront la fourniture d'aide alimentaire d'urgence et les soins par rapport à la malnutrition chez les jeunes enfants, les femmes enceintes et les nouvelles mères. Ces organismes internationaux améliorent également l'hygiène, apportent des fournitures supplémentaires et du personnel humanitaire, rénovent des puits pour assurer l'accès à l'eau potable. L'annonce de ce don a été faite à l'occasion de la cérémonie d'adieu de l'ambassadeur américain, Michael Pelletier, qui achève son séjour de 2 ans à Madagascar. Pour le diplomate, la riposte au *kere* est « *l'un des défis les plus urgents auquel Madagascar fait face* ».

⁸ 28/05 - France Culture - Cultures Monde – Depuis huit mois, le Sud de Madagascar connaît une grave crise alimentaire en raison de la sécheresse. Gaëlle Borgia, correspondante de France 24 s'est rendue dans la région la plus durement concernée.

<https://www.franceculture.fr/emissions/cultures-monde/table-ronde-dactualite-internationale-presidentielle-iranienne-un-ultra-conservateur-sans-rivaux> (22 premières minutes)

A revoir, le reportage de Gaëlle Borgia sur France 24 du 14/05/21 : Madagascar au bout de l'espoir <https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/reporters/20210514-madagascar-au-bout-de-l-espoir> (21 minutes)

15/06 - Annoncé en août 2020, le projet « Titre Vert » ayant pour vocation la réinsertion socio- économique des familles vulnérables dans le Sud, se concrétise. Ces dernières se verront octroyer des terres destinées à l'agriculture et l'élevage. Une solution pérenne pour éradiquer le *kere* et lutter contre l'insécurité alimentaire. Dans la commune d'Ifotaka à Amboasary Atsimo, 200 hectares de terrains appartenant à l'Etat sont en cours d'aménagement. Ils seront distribués à 2000 ménages. Un logement, une ferme de caprine et avicole et des pâturages communautaires composent l'ensemble du domaine agricole. En sus, l'Etat fournit une formation. Après cinq ans d'activités, le terrain sera offert gratuitement aux bénéficiaires. 300 « *centres communautaires des serres* » seront aménagés sur un terrain de 15 hectares.

17/06 - La fondation Mérieux crée une usine capable de produire 600 tonnes de compléments nutritionnels pour 50 000 écoliers de la zone Sud, à travers les cantines scolaires, afin de palier au *kere*. L'usine est en phase d'installation à Taolagnaro.

24/06 - La population du Grand sud bénéficiera du soutien du Royaume-Uni à travers l'Unicef. Un accord de 2,5 millions de dollars a été officialisé. Il bénéficiera à 6 500 ménages, approvisionnera en eau 25 000 personnes et assurera une protection à 9 180 femmes et enfants victimes de violence.

24/06 - Le directeur exécutif du PAM, David Beasley, exhorte la communauté internationale à intensifier les efforts et à agir après avoir été témoin de la crise invisible qui touche le sud de Madagascar, où des communautés entières sont au bord de la famine. « *La très dure réalité prévalant dans le Sud donnerait les larmes aux yeux aux humanitaires les plus endurcis (...) Il est maintenant grand temps d'agir et de continuer à soutenir le gouvernement malgache pour freiner la marée du changement climatique et sauver des vies* », a-t-il déclaré. A mesure que la crise s'aggrave les efforts doivent être intensifiés. Le PAM a besoin de 78,6 millions de dollars pour fournir de la nourriture vitale au cours de la prochaine période de soudure afin d'empêcher une tragédie.

Un responsable de l'ONU souligne qu'il s'agit du premier pays au monde à expérimenter la faim due à la crise du réchauffement de la planète. Madagascar reste difficilement accessible à l'aide comme aux médias, en raison de la pandémie de Covid-19 et des restrictions qui l'accompagnent.

Taux de change au 30/06/21 : 1 euro = 4 551 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune, Newsmada (Les Nouvelles), La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Madagate, Moov, 2424.mg, Justice Madagascar (Facebook), Agence malagasy de presse.com, afriqueactudaily.com, Malagasynews, Mada-actu.info.